

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DES EAUX ET FORETS

**PROFIL NATIONAL ACTUALISE SUR LA
GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES EN
COTE D'IVOIRE**

Abidjan, Janvier 2008

Coordonnateur national : Monsieur ZADI Dakouri Raphaël

- **Point Focal des Conventions de Bâle, de Stockholm, du SAICM et du FISC**
- **Coordonnateur du projet de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants**

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS.....	4
INTRODUCTION AU PROFIL NATIONAL ACTUALISE.....	5
ELABORATION DU PROFIL NATIONAL ACTUALISE.....	7
RESUME SOMMAIRE DU PROFIL NATIONAL ACTUALISE.....	11
CHAPITRE 1 : INFORMATIONS GENERALES SUR LE PAYS.....	16
1.1 Contexte physique et démographique.....	16
1.2 Organisation administrative et politique.....	18
1.3 Secteur agricole et industriel.....	18
1.4 Economie.....	19
CHAPITRE 2 : PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION ET UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUE	23
2.1 Production, importation, exportation des produits chimiques.....	23
2.2 Utilisation des produits chimiques par catégorie.....	24
2.3 Déchets de produits chimiques.....	25
2.4 Commentaires/Analyses.....	26
CHAPITRE 3 : PROBLEMES PRIORITAIRES EN RAPPORT AVEC LA PRODUCTION, L'IMPORTATION, L'EXPORTATION ET L'UTILISATION DES PRODUITS CHIMIQUES.....	27
3.1 Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques.....	27
3.2 Commentaires/Analyses.....	29
CHAPITRE 4 : INSTRUMENTS JURIDIQUES ET MECANISMES NON REGLEMENTAIRES POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES.....	31
4.1 Aperçu des instruments juridiques nationaux qui traitent de la gestion des produits chimiques.....	31
4.2 Description Résumée des Instruments Juridiques clés en rapport avec les produits chimiques.....	33
4.3 Législation existante par catégories d'utilisation suivant les diverses étapes des produits chimiques de la production/importation à la mise en décharge.....	33
4.4 Description résumée des approches et procédures clés pour la réglementation des produits chimiques....	34
4.5 Les mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques.....	36
4.6 Commentaires/Analyses.....	36
CHAPITRE 5 : MINISTERES, AGENCES OU AUTRES INSTITUTIONS QUI GERENT LES PRODUITS CHIMIQUES	38
5.1 responsabilité des différents ministères, agences ou autres institutions qui gèrent les produits chimiques.	38
5.2 Description des autorités et mandats ministériels.....	38
5.3 Commentaires/Analyses.....	43
CHAPITRE 6 : ACTIVITES PERTINENTES DE L'INDUSTRIE, DES GROUPES D'INTERET PUBLIC ET DU SECTEUR DE LA RECHERCHE.....	44
6.1 Groupes d'intérêt public, entités industrielles, instituts de recherche, laboratoires privés, organisations non gouvernementales qui interviennent dans la gestion des produits chimiques.....	44
6.2 Résumé des expertises disponibles en dehors du gouvernement.....	47
6.3 Commentaires/Analyses.....	48
CHAPITRE 7 : COMMISSIONS INTERMINISTERIELLES ET MECANISMES DE COORDINATION.....	49
7.1 Commissions interministérielles et mécanismes de coordination.....	49
7.2 Description des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination	49
7.3 Description des mécanismes pour obtenir des données de la part d'organismes non gouvernementaux....	51
7.4 Commentaires/Analyses.....	52
CHAPITRE 8 : ACCES AUX DONNEES ET UTILISATION DE CES DONNEES.....	53
8.1 Mise à disposition des données pour la gestion nationale des produits chimiques.....	53
8.2 Localisation des données nationales.....	54
8.3 Procédures pour collecter et diffuser les données nationales/locales.....	56
8.4 Mise à disposition des publications internationales.....	56
8.5 Mise à disposition des données internationales.....	58
8.6 Systèmes nationaux d'échange d'information.....	58
8.7 Commentaires/Analyses.....	58
CHAPITRE 9 : CAPACITES TECHNIQUES.....	60
9.1 Aperçu de l'infrastructures des Laboratoires.....	60
9.2 Aperçu des systèmes d'information gouvernementaux et infrastructures informatiques.....	61
9.3 Aperçu des programmes de formation technique et professionnelle.....	61
9.4 Commentaires/Analyses.....	61

CHAPITRE 10 : IMPLICATIONS INTERNATIONALES.....	63
10.1 Coopération et engagement vis à vis des organisations, organes et accords.....	63
10.2 Participation en tant que destinataire dans les projets d'assistance technique.....	67
10.3 Commentaires/Analyses.....	68
CHAPITRE 11 : SENSIBILISATION/INFORMATION DES TRAVAILLEURS ET DU PUBLIC.....	69
CHAPITRE 12 : RESSOURCES DISPONIBLES ET NECESSAIRES A LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES	70
12.1 Ressources disponibles et nécessaires dans les ministères/institutions gouvernementaux.....	70
12.2 Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir les responsabilités en rapport avec la gestion des produits chimiques.....	70
12.3 Commentaires/Analyses.....	71
CHAPITRE 13 : REVISION, ANALYSE ET SUIVI.....	72
ANNEXE 1 : LISTE DES UNITES INDUSTRIELLES	73
ANNEXE 2 : REFERENCES.....	79

LISTE DES ABREVIATIONS

FISC	Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
BIT	Bureau International du Travail
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
SAICM	Approche Stratégique de la Gestion Internationale des produits chimiques
POPs	Polluants Organiques Persistants
ONG	Organisation non Gouvernementale
DISA	Direction de l'Informatique et des Statistiques
PCB	Polychlorobiphényles
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DDT	Dichlorodiphényltrichloroéthane
FNDE	Fonds National de l'Environnement
PME/PMI	Petites moyennes entreprises et Petites et moyennes industries
UNIPHYTO	Union Ivoirienne des Phytosanitaires
LANADA	Laboratoire National d'appui au développement agricole
CRO	Centre de Recherches Océanologiques
IDESSA	Institut des Savanes
IET	Institut d'Ecologie Tropicale
LIEPS	Ligue Internationale pour l'Etude et la Promotion de la Santé communautaire
AISA	Association des Sciences Agronomiques
CAFE	Club des amis de la Forêt et de l'Environnement
MANUCI	Mouvement des Associations Universitaires de la Côte d'Ivoire
ISE-POPs-CI	ONG, Informer – Sensibilisation – Eduquer sur les polluants organiques persistants en Côte d'Ivoire
FEREAD	Fédération Nationale des Réseaux, ONGs, Associations de l'Environnement et du Développement Durable
IPROCEL	Impact des Produits Chimiques sur l'environnement et Entretien du Littoral
CNRA	Centre de Recherches Agronomiques
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
BIT	Bureau International du travail
SIR	Société Ivoirienne de Raffinage
SIIC	Service de l'Inspection des Installations Classées
CIAPOL	Centre Ivoirien Anti-pollution
CEDEAO	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FEM	Fonds Mondial pour l'Environnement
SAO	Substances qui appauvrissent la Couche d'Ozone

INTRODUCTION AU PROFIL NATIONAL ACTUALISE

CONTEXTE

Les produits chimiques dont les pesticides, les produits chimiques industriels et les produits chimiques de consommation sont devenus indispensables dans beaucoup d'activités économiques et sont de plus en plus utilisés dans les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et de la consommation. Toutefois, les preuves toujours plus nombreuses donnent à penser que des produits chimiques peuvent entraîner des problèmes pour l'environnement et la santé à différents niveaux de leur cycle de vie, de la production / importation à leur élimination.

De tels problèmes incluent la pollution générée lors du processus de production et d'une mauvaise manutention, des accidents lors du stockage et du transport, des accidents et maladies professionnelles et la contamination de l'environnement due à une mauvaise méthode d'élimination.

La plus grande partie des informations recueillies concernent la manipulation et la mauvaise utilisation des pesticides dans le secteur agricole, mais, de plus en plus, des produits chimiques industriels et les produits chimiques de consommation sont mis en cause dans le problème de santé et d'environnement au fur et à mesure que les pays passent d'une société agricole à une société industrielle.

Il est maintenant largement reconnu que les produits chimiques et agrochimiques ont besoin d'être gérés correctement pour arriver à un niveau de développement agricole et industriel durable et un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé.

Ainsi, depuis la fin des années 80, plusieurs instruments juridiques internationaux concernant des aspects spécifiques de la gestion des produits chimiques ont été adoptés. Il s'agit, entre autres, de :

- Les directives de Londres applicables à l'échange de renseignements sur les produits chimiques qui font l'objet du commerce international du PNUE ;
- Le code international de conduite pour la distribution des pesticides de la FAO ;
- La convention du BIT de 1993 concernant la prévention d'accidents industriels majeurs ;
- Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Conférence de RIO) est allée encore plus loin en adoptant le programme « Action 21 », un document d'ensemble qui donne le schéma des responsabilités des Etats vers la réalisation d'un développement durable notamment en matière de « gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques » par le chapitre 19 d'Action 21.

Tous les pays présents à la conférence de Rio se sont mis d'accord sur le but de réussir la gestion rationnelle des produits chimiques.

La Conférence internationale sur la sécurité chimique en 1994 à Stockholm (Suède) a créé, sans tarder, le forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (**FISC**) au moyen duquel les pays peuvent maintenant discuter régulièrement de leurs activités et priorités pour la gestion rationnelle des produits chimiques.

La Conférence de Stockholm marquant aussi la première réunion du **FISC** adopte un plan concernant les domaines d'activité prioritaires en vue de permettre l'application des recommandations du chapitre 19 du Programme « Action 21 ». C'est ainsi qu'il a été décidé de l'élaboration par chaque gouvernement d'un profil national indiquant l'état actuel des capacités et des moyens de gestion du pays, ainsi que les améliorations particulières qui sont nécessaires en matière de produits chimiques.

L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (**UNITAR**) a mis en œuvre un programme pilote qui a pour but d'assister les pays à préparer des profils nationaux sur l'état actuel des capacités nationales de gestion des produits chimiques.

La République de Côte d'Ivoire, eu égard à sa participation au **FISC** et au renforcement de son programme de gestion des produits chimiques, a été retenue par l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (**UNITAR**), en 1997 parmi 37 pays en développement pour élaborer son profil national avec la coordination de la Direction de l'Environnement (Ministère du Logement, du Cadre de Vie et de l'Environnement).

En 2006, la Côte d'Ivoire et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (**UNITAR**) ont développé et soumis conjointement une proposition de projet auprès du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (**SAICM**) pour un projet de deux ans concernant l'actualisation du Profil national sur les produits chimiques, l'évaluation des capacités nationales et la définition des priorités pour la mise en œuvre de **SAICM**.

Objectifs nationaux et avantages de la préparation du Profil national actualisé

Le Profil national actualisé peut assurer les objectifs et avantages suivants :

Amélioration de l'efficacité des opérateurs économiques

- Donnant un processus qui puisse justifier les échanges d'informations et le dialogue parmi les ministères du gouvernement concerné par la gestion rationnelle des produits chimiques et pour aider les ministères à tirer des leçons de leurs expériences améliorant ainsi leur coopération.
- En améliorant ou en renforçant les capacités nationales de prise de décision dans le domaine de la gestion des produits chimiques.
- En ayant un document qui fait autorité et qui peut servir de base aux efforts futurs destinés à renforcer le système national de gestion des produits chimiques en engageant toutes les parties concernées.

Avantages sociaux

En fournissant une base pour une meilleure protection des travailleurs, du public et de l'environnement résultant du fait que la connaissance et la compréhension des problèmes potentiels et des moyens pour y remédier, ont été améliorés, et en fournissant une base qui renforce la sensibilisation aux risques chimiques que peuvent en courir les travailleurs et le public et suscitant un réveil national aux notions de sécurité chimique.

Avantages économiques / commerciaux

- En facilitant le commerce des produits chimiques, des produits agricoles, etc.
- En aidant à s'assurer que les produits chimiques importés et exportés soutiennent les objectifs économiques et ne créent pas un fardeau économique du fait de problèmes de santé, d'environnement et de sécurité,
- En faisant mieux connaître les problèmes potentiels de résidus de pesticides qui pourraient limiter les exportations de l'agriculture, et
- En améliorant indirectement les productivités des travailleurs du fait de l'amélioration de la sécurité au travail.

Participation plus efficace dans les activités internationales

- En facilitant le respect des mécanismes d'établissement de rapports internationaux / régionaux d'une manière consistante et efficace, par exemple, le rapport à la commission sur le développement durable et les préparations de documents pour les réunions et les ateliers internationaux,
- En facilitant la communication entre pays ce qui va permettre un meilleur apprentissage mutuel et va conduire à une coopération (sur une base régionale), et
- En fournissant une base permettant d'identifier les besoins d'assistance nationale et internationale.

Elaboration du profil national actualisé

Le profil national actualisé a été élaboré selon le schéma ci-dessous :

- Réunion de planification sur le profil national actualisé de l'équipe nationale de coordination (ministères, secteur privé et société civile),
- Sensibilisation sur le projet d'élaboration du profil national actualisé et partage des responsabilités et accord sur un calendrier pour le développement du profil national actualisé,
- Elaboration de la version préliminaire du profil national actualisé,
- Soumission de la version préliminaire du profil national actualisé à **l'UNITAR**,
- Adoption de la version préliminaire du profil national actualisé,
- Réunion d'examen final du profil national actualisé,
- Validation du profil national actualisé.

LES MEMBRES DE L'EQUIPE DE COORDINATION

Nom et Prénoms	Qualité	Structures	Coordonnées
ZADI Dakouri Raphaël	Point Focal des Conventions de Bâle, de Stockholm et du SAICM, Coordonnateur du projet de mise en œuvre de la convention de Stockholm	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Cel. 06 17 27 99 e-mail : zadid@aviso.ci Fax: (0225)20211183
Mme VI née Kouadio Amenan	Point Focal Convention de Rotterdam, Assistante au Coordonnateur du projet POPs	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Cel. 05 99 84 29
KOUADIO Koffi	Assistant au Coordonnateur du projet POPs	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Cel. 05 25 02 52 e-mail : kofi_georges@yahoo.fr
Mme BREDJI Josephine	Secrétaire du Coordonnateur	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Cel. 08 29 35 35
Commandant COULIBALY	Direction des Enquêtes Douanières	Ministère de l'Economie et des Finances	Cel. 06 28 38 28
Mme GNABRO Hélène Pélagie	Présidente ONG	Société Civile	ongmahci@yahoo.fr
Lt OULAI Serge Vital	Office National de la Protection Civile	Ministère de la Défense	Cel. 07 94 92 08/ 20 32 07 04
ZOBO Jean Claude		IPNETP/ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	22 BP 1673 Abidjan 22 jczobo@yahoo.fr Tel. 22422210 Cel. 07809339
DJA Lucien	Coordonnateur projet Gaz à effet de serre	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Cel. 05 92 44 88
Aline Ogba		Ministère du Commerce	Cel. 07 64 15 17
LOUKOU Koffi Jules	Président ONG FERREAD	Société Civile	Cel. 05 46 07 71
Tuo Siriki		Ministère du Commerce	Cel. 05711573/ Tel. 20216475
Diarassouba Abdoul Ali		Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi	Cel. 01116650 Cel. 20213661

Gbélia Kuyo Abel		Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi	Cel. 01154761 08471802
Liabra Guy Jacques		UNIPHYTO/Croplife	Cel. 01131501 guyliabra@yahoo.fr
Fiéni Kouakou Roger		Direction des Ressources en Eau	07884631 fieniroger@yahoo.fr
Mme NANAN née BOUDJOU Dénise	Direction de la Protection des Végétaux	Ministère de l'Agriculture	Cel. 05 48 93 79/ 21 00 18 02

RESUME SOMMAIRE DU PROFIL NATIONAL ACTUALISE

Informations générales sur le pays

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest et s'étend à 322462 km². La Côte d'Ivoire est un pays particulièrement drainé par quatre grands fleuves et une dizaine de petits fleuves côtiers. On distingue quatre types de sols (sols ferrallitiques, sols sur roches basiques, sols ferrugineux tropicaux, sols hydromorphes).

La Côte d'Ivoire connaît des climats chauds ; ceux-ci font la transition entre les climats équatoriaux humides et les climats tropicaux secs. L'arbre est sans contexte l'élément dominant du territoire Ivoirien.

On rencontre en Côte d'Ivoire plus de six cents espèces d'oiseaux, plus d'une centaine de mammifères, des milliers d'insectes différents et de poissons, etc.

La population ivoirienne est estimée à environ 20 millions d'habitants. La Côte d'Ivoire est une zone d'accueil de l'immigration Ouest Africaine. Le niveau d'instruction est plus élevé chez l'homme que chez la femme. La population est en majeure partie analphabète. Le taux d'urbanisme est de 44%.

La Côte d'Ivoire est régie politiquement par les principes de la démocratie et de la séparation des pouvoirs.

Avec une croissance économique soutenue de l'ordre de 7.50% pendant les années de 60 à 70, l'économie ivoirienne connaît une crise prolongée depuis les années 80 ; crise due essentiellement à la dépendance excessive du pays des produits de rente.

Dans ces dernières années, un programme a été mis en place et vise à établir une croissance économique saine et durable, susceptible de restaurer simultanément les grands équilibres internes et externes. Des signes promoteurs commencent déjà à apparaître.

L'économie ivoirienne repose sur l'agriculture. L'industrie est dominée par l'industrie Agroalimentaire.

Les activités agricoles, industrielles et touristiques sont soutenues par un réseau de communication sans lequel aucun développement n'est possible.

Production, importation, exportation et utilisation des produits chimiques

La Côte d'Ivoire est à la fois producteur, importateur, exportateur et utilisateur de produits chimiques. Les importations ivoiriennes en matière de produits chimiques proviennent de la France, des Pays Bas, de l'Allemagne, de l'Italie, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de la Chine, etc.

Les exportations de produits chimiques devraient progresser notamment en liaison avec l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole mais également avec les ventes d'autres produits chimiques.

L'utilisation de produits chimiques est très développée en Côte d'Ivoire, surtout dans l'agro-industrie qui produit une grande quantité de produits chimiques.

Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques.

La plupart des industries est localisée à Abidjan. Par conséquent, les problèmes de pollution (marine, atmosphère, etc....) sont très importants à Abidjan.

L'utilisation et la mauvaise utilisation des pesticides par les agriculteurs posent également de nombreux problèmes liés à la négligence dans le port des quelques équipements disponibles, à la faible connaissance de la manipulation du matériel de lutte en cas d'urgence.

Il existe des compétences nationales capables d'analyser les problèmes potentiels et d'établir des priorités. Mais ces compétences nationales sont souvent mal équipées avec un personnel insuffisant et non qualifié en gestion rationnelle des produits chimiques. La Côte d'Ivoire n'a pas de structures spécifiques d'élimination des déchets chimiques.

C'est un souci permanent de nos autorités et la coopération internationale est sollicitée pour la création de structures d'élimination des déchets chimiques.

La création et le fonctionnement du Centre Régional de Formation et de Transfert de Technologies des pays francophones d'Afrique sis à Dakar (Sénégal) aux fins d'application des Conventions de Bâle et de Stockholm pourra aider notre pays à avoir accès à la formation et aux technologies propres de production et de recyclage des déchets chimiques.

Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

Les instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques sont relativement nombreux. Les instruments juridiques existants sont nombreux et ont besoin d'être actualisés.

La plupart des conventions internationales sur les produits chimiques notamment la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination, la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause relative à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ont été ratifiées par la Côte d'Ivoire.

L'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques (SAICM) a été adoptée par le gouvernement ivoirien en février 2006 à DUBAI (Emirats Arabes Unis).

Le gouvernement ivoirien participe régulièrement à toutes les rencontres régionales et mondiales relatives à ces conventions et accords sur les produits chimiques.

Le Code de l'Environnement, le Code pétrolier, le Code minier, le Code du travail adoptés par l'Assemblée nationale auront le mérite d'être appliqués pour l'élaboration de décrets d'application en vue d'une gestion rationnelle des produits chimiques.

Au niveau du Ministère chargé de l'Agriculture, les décrets relatifs à l'agrément des pesticides sur tout le territoire, à la fabrication, à la distribution et à l'utilisation des pesticides en Côte d'Ivoire sont des exemples de gestion des produits chimiques.

Les mécanismes non réglementaires existent au niveau des industries (les mesures de prudence, les codes de bonne conduite), mais ils sont encore insuffisants et ont besoin d'être encouragés.

Ministères, agences ou autres institutions qui gèrent les produits chimiques

Les Ministères chargés de la gestion des produits chimiques sont nombreux. Plus particulièrement, les ministères chargés de l'Environnement, de la Santé Publique, de l'Emploi, de l'Agriculture, de l'Industrie, etc....interviennent quotidiennement dans la gestion des produits chimiques.

La coordination des actions de ces ministères en matière de gestion des produits chimiques et de déchets est vivement recommandée.

Les associations d'industries notamment l'Union des Industries Phytosanitaires associée à l'association internationale dénommée Global Crop Protection Fédération et les laboratoires jouent un rôle important en matière de gestion des produits chimiques.

Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public et du secteur de la recherche

En Côte d'Ivoire, des organisations, des entités industrielles, des instituts de recherches, des laboratoires interviennent activement dans la gestion des produits chimiques.

Ces organisations ont un besoin important d'équipements pour parfaire leurs activités et ont également besoin de personnels qualifiés. Leurs actions devront surtout consister à éduquer, à informer, les utilisateurs, les travailleurs et les distributeurs des produits chimiques.

Le gouvernement doit prendre avec l'assistance internationale des mesures adéquates pour coordonner les activités de ces organisations nationales notamment la mise en œuvre des projets d'identifiés lors du déversement des déchets toxiques et la mise en œuvre du plan national de gestion des polluants organiques persistants aux fins d'application de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Accès aux données et utilisations de ces données

La disponibilité et l'utilisation des informations pour la gestion des produits chimiques demeurent faibles. Le public n'a pas accès à l'information. Seuls quelques travailleurs sont par moments informés sur les risques liés à l'utilisation, à la mauvaise utilisation des produits chimiques. La sensibilisation, l'information et la formation des travailleurs devraient pouvoir se faire à travers les structures d'hygiène et de sécurité propres à chaque entreprise notamment le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (**CHSCT**).

Un effort devra être fait au niveau international pour améliorer cette situation en créant et en dynamisant un centre d'information chimique en Cote d'Ivoire.

L'Agence américaine de gestion de l'environnement a assisté financièrement et techniquement en 1999 la Côte d'Ivoire par le biais du Programme des Nations Unies pour l'environnement - substances chimiques pour la mise en place d'un mécanisme d'échange d'informations sur les produits chimiques entre les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé.

Capacités techniques

Les laboratoires sont relativement nombreux en Côte d'Ivoire et interviennent efficacement dans leurs secteurs d'activités respectives. Certains se sont vus attribués une accréditation internationale notamment le laboratoire de la SIR et le laboratoire bio-connex analytique en matière d'analyses agro-alimentaires d'Afrique de l'Ouest. Ils sont en général repartis inégalement sur le territoire national. Abidjan est leur principal lieu d'installation.

Une véritable politique de décentralisation devra être menée par le gouvernement ivoirien avec l'assistance des bailleurs de fonds pour leurs équipements et la formation de leurs personnels.

Implications internationales

Le droit national ivoirien en matière de gestion de produits chimiques prend sa source dans les conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire.

Les textes existant sont généralement spécifiques à des produits chimiques identifiés par les conventions internationales sur les produits chimiques.

Seule une intégration du travail des organisations internationales dans un programme national globale peut rendre efficace la contribution des conventions internationales au niveau national.

Des points focaux de ces conventions ratifiées par la Côte d'Ivoire et accords adoptés par elle participent aux rencontres internationales relatives à ces instruments juridiques.

Des projets de mise en œuvre de ces conventions sont élaborés et exécutés par la Côte d'Ivoire notamment le projet Ozone, le projet sur les changements climatiques, etc.

Certains sont élaborés et attendent d'être mis en œuvre notamment le Plan National sur les polluants organiques persistants.

Sensibilisation/Information des travailleurs et du public

Malgré la diversité des domaines de l'environnement faisant l'objet d'actions d'information et de sensibilisation en Côte d'Ivoire, l'éducation environnementale demeure insuffisante et inefficace, voire inexistante en milieu urbain et en milieu rural.

Les ONG ont un rôle évident et indispensable à jouer avec une assistance technique et financière nationale et internationale.

Les langues nationales ne devront pas être négligées dans la sensibilisation et l'information surtout que la grande partie de la population est analphabète et rurale.

Ressources disponibles et nécessaires à la gestion des produits chimiques

En termes de capacités techniques relatives à la gestion des produits chimiques, les structures en charge de la gestion de ces produits ont très peu de moyens financiers, humains et techniques pour exécuter leur travail.

La stratégie à adopter comprend donc la formation, l'équipement, le traitement de l'information et la motivation (primes) de ceux qui s'occupent de cet important secteur de la vie économique.

Chapitre I : Informations générales sur le pays

❖ Contexte physique et démographique

1-1-1- Contexte physique

La Côte d'Ivoire est située en Afrique de l'Ouest dans le secteur Nord du Golfe de Guinée. Sa superficie est de 322.462 km² soit 1% du continent africain. Le relief ivoirien est peu prononcé. Il est constitué essentiellement de plateaux (100 à 400 mètres d'altitude) qui occupent 4/5 du territoire.

Le relief croît insensiblement du Sud vers le Nord et de l'Est vers l'Ouest où sont situés des reliefs de plus de 1000 m, constitués de monts et pics vigoureux et de hautes collines.

Le Climats et la variabilité climatique

La Côte d'Ivoire se situe entre le 10° et le 30° de latitude Nord. Le Tiers Sud du pays est soumis au climat subéquatorial (Attiéen) avec une température moyenne de 25°C à 33°C avec des précipitations de 1400 à 2500 mm/an, un taux d'humidité de l'ordre de 80 à 90% sur l'année et deux saisons de pluies ininterrompues par deux saisons sèches d'inégale durée. La partie centrale du pays présente un climat tropical humide (baouléen) avec des températures comprises entre 14 et 33°C, un régime unimodal avec des précipitations de l'ordre de 1300 à 1750 mm/an et taux d'humidité de 40 à 50°.

Enfin, les parties montagneuses de l'Ouest dépendent d'un climat particulier dit sub-montagnard (température moyenne de 25°C, précipitations de 1300 à 2300 mm/an présentant une saison sèche et une saison des pluies).

Hydrographie

Les quatre (4) grands fleuves de la Côte d'Ivoire sont : le Cavally, le Sassandra, le Bandama, le Comoé avec des régimes hydrologiques qui s'apparentent étroitement aux précipitations qui enregistrent une baisse générale des apports.

Certains cours d'eau et réservoirs présentent des signes d'eutrophisation caractérisée par la présence de végétaux aquatiques envahissants.

Les pollutions des eaux et des sédiments ont été ponctuellement constatées, liées à l'utilisation des fertilisants et des pesticides près des grandes plantations ainsi qu'aux rejets des grandes industries.

Les eaux des bassins lagunaires d'Abidjan connaissent une augmentation des concentrations en nitrates et phosphates et la pollution microbienne interdit toute baignade d'après les normes OMS.

Dans la région d'Abidjan, on relève, de plus en plus la présence de nitrates dans les eaux des forages.

Ailleurs, des pollutions issues des effluents des déchets ménagers et industriels et des pesticides ont été enregistrés localement.

Les sols et la géologie

Le socle précambrien touche 97,7% du territoire. Il est constitué en majorité de granites, de roches métamorphiques et de roches basiques et est presque toujours recouvert d'altérites ou d'alluvions

dans les lits majeurs des cours d'eau. Le reste du territoire (2,3%) appartient aux bassins sédimentaires du littoral, alimenté par des matériaux détritiques essentiellement sableux – argileux.

Le relief se caractérise par une grande planéité d'ensemble, mais les reliefs suivants s'individualisent :

- Les hautes terres et la dorsale guinéenne ;
- Les plateaux ;
- Les plaines ;
- La formation des lagunes.

Les sols peuvent être regroupés en quatre entités selon les conditions climatiques, géomorphologiques et hydromorphologiques :

- Les sols ferralitiques désaturés (sols ferralitiques, sols ferrugineux tropicaux, etc.) ;
- Les sols sur roches basiques avec zone de cuirassement ;
- Les sols hydromorphes .

En général, les sols connaissent une dégradation importante et continue causée par la surexploitation et l'extension de la zone agricole aux techniques inadaptées provoquant l'érosion des sols et souvent une pollution inquiétante liée à l'utilisation des pesticides et autres produits chimiques.

1-1-2- Le contexte démographique

La population actuelle de la Côte d'Ivoire est estimée à environ 19,7 millions d'habitants (estimation, INS pour 2006). Durant plusieurs décennies, la richesse relative du pays dans la sous région en a fait une zone d'attraction ; près de 26% de la population est d'origine étrangère (PNUD, 2004) issue principalement de la zone CEDEAO.

La Côte d'Ivoire se caractérise par sa diversité ethnique (60 ethnies) avec une forte diversité culturelle, sociale et religieuse.

Avec un taux de croissance démographique annuelle très élevé de 3,5% la population ivoirienne est très jeune et celle de moins de quinze ans représente 43% de la population totale (PNUD, 2004).

La densité moyenne nationale de 47,8 habitant/km² en 1998 masque des disparités entre les régions puisqu'elle varie de 273 habitants/km² dans la région des lagunes à 10,6 habitants/km² dans la région du Denguélé (Odienné).

La zone forestière, qui représente 47% de la superficie totale du pays, concentre en 1998, 78% de la population totale contre 72% en 1988.

Les grandes villes, la zone du Sud-Ouest – et celle du littoral sont caractérisée par un taux d'accroissement dépassant 5%/an, accroissement lié à l'exode rural et à la migration d'une population à la recherche d'emplois et de terres cultivables.

La grande partie de la population est analphabète.

1-2- Organisation administrative et politique

La Côte d'Ivoire est une république laïque et démocratique avec un pouvoir exécutif (le gouvernement), un pouvoir législatif (l'Assemblée nationale), des Institutions judiciaires (dont la Cour Suprême, etc.) et un Conseil Economique et Social.

Le gouvernement est conduit par un Premier Ministre nommé par le Président de la République élu au suffrage universel direct tous les cinq (5) ans.

Les ministres disposent de services administratifs et exercent la tutelle des sociétés à participation publique, etc.

Au plan administratif, la Côte d'Ivoire est divisée en 19 régions dont les principales sont : Yamoussoukro, Bouaké, Bondoukou, Abengourou, Abidjan, San-Pédro, Daloa, Man, Odienné, Korhogo, Séguéla, etc.

La Côte d'Ivoire est divisée en 68 départements préfectoraux et plus 229 Sous-Préfectures. Elle a 718 communes ayant des compétences accrues en matière de protection de l'Environnement notamment la gestion des ordures ménagères.

La capitale économique de la Côte d'Ivoire est Abidjan qui est pour l'instant le lieu du siège du gouvernement, des ambassades et des organisations internationales.

La capitale politique est Yamoussoukro située à 280 km d'Abidjan.

La Côte d'Ivoire dispose de deux grands ports (San-Pédro, Abidjan) et d'un aéroport international.

Le réseau routier est relativement dense et bitumé.

La langue officielle est le français.

1-3- Secteur agricole et industriel

1-3-1- Le secteur agricole

Le pays compte 11 millions d'hectares de parcours (34% du pays), 6.5 millions d'hectares de terrains agricoles en 2001 (21% d'après FAO, 2004), 350.000 hectares de plans d'eaux intérieures, 150.000 hectares de lagunes.

L'agriculture est le moteur de l'économie ivoirienne répartie (FAO, 2004) entre les cultures de rente 61,7%, céréalières, vivrières, fruitières, (2,8%), maraîchères (1,7%) et industrielles (0,4%).

En quarante ans la superficie agricole a presque quadruplé. Au recensement de 1998, il existait 1.128.898 ménages avec des agriculteurs.

Certaines filières de production (palmier à huile, hévéa, canne à sucre) ont été lancées sous formes de complexes agro-industriels associés à des plantations villageoises, réalisées par des sociétés de développement publiques qui ont été privatisées à la fin des années 1990.

La coexistence d'agro-industries, d'exploitations modernes et d'exploitations traditionnelles est assez typique de la Côte d'Ivoire et constitue probablement l'une des raisons de son succès. Son développement a propulsé le pays parmi les pays les plus grands exportateurs de matières premières agricoles tropicales.

La Côte d'Ivoire est le premier producteur de cacao avec 1,9 millions d'hectares de plantations cacaoyères exploitées par 700.000 producteurs, le premier pays Africain , producteur de café avec 1.000.000 d'hectares de plantations caféières gérées par 300.000 planteurs, le troisième pays Africain producteur de coton avec 3.000.000 d'hectares (FAO, 2004).

En 2003, l'agriculture par le biais des productions de cacao, café, coton, huile de palme, bananes, ananas, agrumes, coprah etc. à contribué pour 28 % au PIB, a représenté 60% des recettes d'exportation et occupé 45% de la population active (FAO, 2004).

Néanmoins, l'agriculture d'exportation reste tributaire des fluctuations des cours internationaux et certaines cultures, telles la canne à sucre, le café ont baissé, celles du coton, des bananes douces, des légumes et du riz ont augmenté annuellement de 3% et de celles de l'anacarde de plus de 4% (FAO, 2004).

La production vivrière (igname, manioc, plantain, maïs, riz) s'est accrue en moyenne de 2,4% par an depuis 1990, ce qui a permis d'assurer en grande partie l'auto suffisance alimentaire du pays, à l'exception du riz (importation 450.000 tonnes).

1-3-2 le Secteur Industriel

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a mis en place des unités industrielles dans les secteurs de l'agro-industrie, chimiques, énergétiques, forestières, etc.

Entre les sociétés agro-industrielles intervenant sur de grandes plantations mécanisées avec des méthodes culturales intensives et les petits exploitants individuels, les impacts sur l'environnement sont fortement différents. Les uns pratiquent une culture vivrière manuelle, extensive et itinérante aux rendements faibles, ou optent pour des plantations (café, cacao, ananas, banane) avec peu d'engrais et des rendements par hectare de moitié inférieurs à ceux de type industriel. Les autres liés aux cultures d'ananas, de coton, voire d'hévéa utilisent des intrants (insecticides, herbicides, nématicides, fongicides ...) détruisant la faune, le sol en polluant la nappe phréatique.

1.4 Economie

Le revenu national par habitant est de 740 dollars U\$ en 1996. Avec une croissance économique soutenue de l'ordre 7,5% pendant les années 60 et 70, l'économie connaît une crise prolongée depuis les années 80 due essentiellement à la dépendance excessive du pays. Ce programme est destiné à établir une croissance économique saine et durable susceptible de restaurer simultanément les grands équilibres internes et externes

Tableau 1-A : Aperçu des secteurs industriels et agricoles

Secteur agricole et industriel	Contribution au produit intérieur brut (%)	Nombre d'employés	Produits principaux dans chaque secteur
Secteur industriel fabrication	22,6%	60.000	Textiles, cosmétiques alimentations, cimenterie etc...
Exploitation minière et extraction	7%	11.000	Pétrole, or, diamant, gaz etc.
Secteur agricole	60%	6.500.000	Café, cacao, palmier à huile, coton, hévéa, canne à sucre etc
Total	89,6%	6.571.000	

Source : Ministères chargés de l'Industrie et de l'Agriculture, 1997

Tableau 1-B : Structure du secteur industriel

Secteur Industriel	Très petits exploitations/établissement %	Petits, exploitations/établissements	Exploitations/établissements moyens %	Grandes exploitations /exploitations
Secteur industriel /fabrication	40%	20%	13%	27%
Secteur agricole	50%	25%	10%	15%
Total				

Source : Ministères chargés de l'Industrie et de l'Agriculture, 1997

- 1 1 à 15 employés
- 2 1 à 6 employés
- 3 101 à 250 employés
- 4 plus de 251 employés

❖ 1.3 Secteur agricole et industriel

Tableau 1-D : Répartition des productions agricoles par région

Région	récolte principale	En tonne	En millions	Surfaces occupées (ha)
Zone forestière	Cacao	701969	140394	1235000
	Café	138938	24864	162427
	Palmier à huile	202949	34554	64000
	Hévéa, Ananas	241638	52910	45000
	Banane			
Zone de savane	Coton, canne à sucre, Tabac	238420 261855	21164 25214	

Source : Ministères chargés de l'Industrie et de l'Agriculture, 1997

Tableau 1-E : Répartition des productions industrielles par région (Centre, Nord)

Nord	Sucre	26 milliards	26	373
Centre	Textile	268 milliards	119	6085

Source : Ministères chargés de l'Industrie et de l'Agriculture, 1997

Tableau 1 .F. Emplois industriels par secteur économique principal.

Code citi	Description	nombre d'établissements	emploi total	Rendement (an)	Emissions principales (type)
31	industrie alimentaire	50	5050	35milliards	Non déterminé
32	textiles/vêtements et marchandises en cuir	230	10.000	280 milliards	Non déterminé
33	bois et produits du bois	290	20.000	465 milliards	Non déterminé
34	papier et produits du papier	34	700		Non déterminé
35	produits chimiques charbon/ pétroliers	90	6.447		Non déterminé
36	produits minéraux non métalliques	130			Non déterminé
37	industries des métaux de base	55			Non déterminé
38	fabriques de machines et d'équipements	148	12.000		Non déterminé
39	Autres fabriques industrielles	890			Non déterminé
40	exploitation minière et extraction	22	700		Non déterminé
41	(charbon/ pétrole gaz naturel minéraux /métaux	2	4.542		Non déterminé
42	Producteur / distributeur d'électricité	1	4.542		Non déterminé
43	nettoyage à sec	180	540		Non déterminé

**Source : Ministères chargés de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Energie et des Mines,
1997**

Chapitre 2 : Production, importation, exportation et utilisation des produits chimiques

❖ 2.1 Production, importation, exportation de produits chimiques

La Côte d'Ivoire est à la fois producteur, importateur et exportateur de produits chimiques malgré l'insuffisance de la production intérieure.

Les importations de produits chimiques organiques se sont élevées depuis ces dernières années avec un chiffre d'affaires en croissance et une quantité de productions élevées.

En général, les importations proviennent des pays suivants : France Pays-Bas, Allemagne, Danemark, Etats-Unis Italie, Espagne, Pologne, Egypte, Venezuela, Israël, Japon, Chine etc...

Les exportations de produits chimiques devraient progresser notamment en liaison avec l'exploitation de nouveaux gisements de pétrole, mais également avec les ventes d'autres produits chimiques.

Elles ont pour destination les pays suivants : Ghana Congo, Mali, Niger, Burkina Faso, Sierra - Leone, Liberia, Afrique du sud, Panama, Bahamas, Angola, Gabon, Corée du sud, etc.

L'utilisation des produits chimiques en Côte d'Ivoire est très développée. A titre d'exemple, on peut citer le marché des produits phytosanitaires qui représente plus de 20 milliards de chiffres d'affaires chaque année. D'autre part, il convient de préciser que certains produits chimiques destinés aux pays voisins qui sont des pays sans littoral transitent par la Côte d'Ivoire.

Le tableau ci-dessous indique la production, l'importation et le commerce des produits chimiques en 1996.

Tableau 2.A. Production et commerce des produits chimiques

Type de produits chimiques	Production/Fabrication tonnes valeur M	Importation (tonnes /an et valeur	Formulation /emballage (tonnes /an et valeur)	Exportation (tonnés /an et valeur)
Pesticides (agriculture, santé consommation) engrais	7576324	Données non disponibles	Liquide 70% tonnage solide " 30% tonnage	Données non disponibles
Peinture, vernis laques	14868961	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles
Produits pétroliers	1221974	794562 t	Données non disponibles	79 1947 tonnage
Produits chimiques industriels	57581648	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles
Produits chimiques de consommation	35098026	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles
Autres produits chimiques (utilisation inconnue ou mixte)	89721365	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles

❖ **2.2 Utilisation des produits chimiques par catégorie.**

Tableau 2B.Utilisation des produits chimiques par catégorie

Type de produits chimiques	Tonne
Pesticides – agricoles	40.000 tonnes
Pesticides - santé publique	18.000 tonnes
Pesticides – consommation	12.000 tonnes
Engrais	88.229 tonnes
Produits pétroliers	72.050
Produits chimiques industriels (utilisés dans les établissements de fabrication/ transformation	5.000 tonnes
Produits chimiques de consommation	6.000 tonnes
Autres produits chimiques (utilisation inconnue ou mixte)	4.000 tonnes

❖ 2.3 Déchets de produits chimiques.

En Côte d'Ivoire, les déchets de produits chimiques peuvent être des déchets banals, des déchets spéciaux ou des déchets toxiques.

Les déchets spéciaux et toxiques proviennent de l'industrie chimique et para chimique. Bien que produits en faible quantité, ils posent des problèmes d'élimination. Bien qu'il soit difficile de donner une évaluation précise des quantités de déchets dangereux produits en Côte d'Ivoire, il est possible d'après les renseignements des établissements classés, de donner l'ordre de grandeur des quantités produits par secteurs d'activités dans les années 90.

- Peintures, vernis, colles : 200 t/an
- Fabrication de produits agro pharmaceutiques : 200 l/an
- Traitement de surface : 800 t/ an
- Secteur hospitalier : non quantifié
- Energie électrique : PCB (non quantifié)
- Transport : huiles usées : 20.000 tonnes /an
- Raffinage de pétrole brut et dépôt : 500 t/an

Il n'existe pas de filière spécifique d'élimination des déchets dangereux. Une partie est éliminée avec les déchets banals sur une décharge contrôlée qui reçoit l'ensemble des ordures ménagères de la ville d'Abidjan. Il s'agit notamment des produits pâteux ou solides. Parfois certains produits dangereux (phytosanitaires, etc.) sont généralement stockés par leurs exploitants dans l'attente d'une solution correcte d'élimination.

Les dangers présentés par l'industrie en matière de sécurité peuvent être regroupés en quatre catégories :

- Incendie
- Explosion
- Toxicité
- Pollution accidentelle des eaux
- Pollution de l'air
- Pollution des sols

En 2006, la Cote d'Ivoire a été victime de l'importation frauduleuse de déchets de produits chimiques toxiques venant d'un pays développé d'Europe.

Cette situation a été dramatique pour la Côte d'Ivoire en raison des conséquences humaines, sanitaires et écologiques provoquées par le déversement de ces déchets dans le district d'Abidjan.

De nombreux sites contaminés ont été identifiés dans les grands quartiers de la ville d'Abidjan et les déchets qui y ont été entreposés ont été enlevés par la société française Tredi.

Il est toujours important de continuer à dépolluer ces sites.

Tableau 2C : Production et importation/exportation de déchets

Type de déchets chimiques	Production (tonnes / an)	Exportations (tonnes /an)	Importations (tonnes /an)
Peinture, vernis, colles	200	—	—
Fabrication de produits agricoles, Pharmaceutiques	200	—	—
Traitement de surface	800	—	—
Raffinage de pétrole brut	500	—	—
Fabrication de piles électriques	100	—	—
Fabrication d'acétylène	2.500	—	—
Textiles	2.000	—	—
Récupération de métaux	100	—	—
Energie électrique (PCB)	non identifié	—	—

Source : Etat de l'environnement en Côte d'Ivoire, 1997

2.4 Commentaires et Analyses

NB : La Côte d'Ivoire reçoit régulièrement par le biais du Ministère chargé de l'Environnement, en sa qualité d'Autorité Nationale désignée, des demandes de transfert ou de transit des déchets chimiques vers des Etats ayant la capacité technique de leur élimination, conformément à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination.

Le gouvernement ivoirien à cet effet refuse généralement l'importation des déchets dangereux sur son territoire pour manque d'unité de traitement de ces déchets dangereux.

Il convient de mettre en place dans les années à venir des unités de traitement des déchets dangereux en Côte d'Ivoire.

Des incinérateurs doivent être également installés dans les unités sanitaires pour le traitement des déchets biomédicaux.

Chapitre 3: Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques.

❖ 3. 1 : Problèmes prioritaires en rapport avec la production, l'importation, l'exportation, et l'utilisation des produits chimiques

La Côte d'Ivoire a un besoin relativement important de produits chimiques pour satisfaire ses besoins domestiques.

Les produits utilisés dans les secteurs agricoles, industriels, miniers etc. ne sont pas sans poser de problèmes majeurs dans leur gestion (production, importation, utilisation, etc.). (voir tableau 3. a).

Tableau 3. A : description de la nature des problèmes

nature du problème	ville / région	brève description du problème
mauvaises manipulations des pesticides	nationale	les manipulateurs étant en majorité des analphabètes. Ils n'observent pas les précautions d'usage.
déviations des usages des pesticides	nationale	le produit est détourné de son usage principal pour être utilisé à d'autres fins non recommandées. ex : pour tuer les poissons ou pour faire la chasse. Certaines formulations non adaptées sont utilisées pour d'autres fins
utilisation des emballages vides des produits chimiques	nationale	en zone rurale les produits agro chimiques sont stockés dans les endroits où dorment les animaux et les hommes à côté des denrées alimentaires. Il existe aussi des contenants défectueux qui laissent couler le produit.
Mauvaise manipulation des produits chimiques par les travailleurs dans les entreprises industrielles et minières.	nationale	manque d'équipements adaptés aux produits négligence dans la manipulation, dans le port des quelques équipements disponibles.
capacités de réaction en cas d'urgence	nationale	faible connaissance de la manipulation du matériel de lutte en cas d'urgence

Tableau 3.B: Problèmes prioritaires en rapport avec les produits chimiques

Nature du problème	Echelle des problèmes	Niveau préoccupation	Aptitude à contrôler les problèmes	Disponibilité des données statistiques	Produits chimiques spécifiques causant des problèmes	Classement prioritaire
Pollution de l'air	Nationale	Elevé	Faible	non disponible	DDT, lindane, cyclopentadiène	Elevé
Pollution des voies navigables fluviales	Nationale	Elevé	Faible	insuffisant	No3, métaux lourds, DDT,	Elevé
Pollution marine	Locale	moyen	Faible	Insuffisant	PCB No3, DDT, produits d'entretien hydrocarbures	Moyen
Pollution des nappes phréatiques	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisant	No3, organo - chlorés	Faible
Pollution du sol	Nationale	Faible	Faible	Non disponible	No3, pesticides hydrocarbures, divers	Elevé
Résidus de pesticides dans les aliments	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisant	Pesticides rémanents ; organochlorés	Elevé
Contamination de l'eau potable	Nationale	Moyen	Faible	Insuffisant	PCB	Faible
Traitement des déchets dangereux, mise en décharge	Nationale	Elevé	Faible	Insuffisant	produits chimiques, Divers	Elevé
Santé professionnelle : agricole	Nationale	Elevé	Faible	DPV	DDT, lindane, Dieldrine aldrine etc.	Elevé
Santé professionnelle industrielle	National	Elevé	Faible	Insuffisant	Tous les produits chimiques industriels et de consommation	Elevé
Santé publique (toxicologie)	Nationale	Elevé	Faible	Moyen	Substances cancérogènes, métaux lourds.	Elevé
Accidents avec les produits chimiques : industriels	Nationale	Elevé	Faible	Moyen	Amiante, plomb	Faible
Accidents les produits chimiques : transport	Nationale	Faible	Faible	Moyen	Lindane, DDT, H C H, Dioxine et furannes, résidus pesticides	Faible
Importation de produits chimiques inconnus	Nationale	Elevé	Faible	Non disponible	Tous les autres produits chimiques	Elevé
Stockage et mise en décharge de produits chimiques périmés	Nationale	Elevé	Faible	Moyen	Produits d'oxydation, de réduction et de dégradations toxiques	Elevé
Empoisonnement dû aux produits chimiques	Nationale	Elevé	Faible	Moyen	Tous les produits chimiques et agro chimiques	Elevé
Polluants organiques persistants (POP)	Nationale	Elevé	Faible	Non disponible	Tous les Pops	Elevé

❖ 3.2 Commentaires /Analyses

Il existe des compétences nationales notamment les ministères chargés de l'Industrie, de l'Agriculture, du Commerce, de la Santé, de l'emploi et le Secteur privé pour identifier les problèmes causés par les produits chimiques et d'établir des priorités relatives à la production, l'importation, la manutention et l'utilisation des produits chimiques.

Il en est de même pour les laboratoires notamment le Laboratoire National de la Santé Publique, le Centre Ivoirien Antipollution. Ceux-ci ont besoin de moyens techniques financiers pour le renforcement de leurs capacités.

Les laboratoires sont généralement concentrés à Abidjan.

Il serait important de créer un laboratoire pour l'analyse d'urine et de sang des travailleurs sous la tutelle du Ministère chargé de l'Emploi.

Le secteur industriel est dominé par les sous/secteurs textile, bois, phytosanitaire, cimenterie, etc...

Avant 1980, la fraude sur les produits agro pharmaceutiques non homologués venaient de la sous région (Ghana, Guinée, Libéria).

Depuis 1980, la fraude s'est diversifiée et a pris des proportions inquiétantes au fil des années avec des réseaux organisés.

Il existe trois formes de fraude à ce jour notamment les stickers sensés authentifier les produits agro pharmaceutiques homologués.

On constate alors des impacts au niveau des planteurs (amalgame entre produits homologués et produits frauduleux, moins d'engouement à l'utilisation des produits homologués, etc), au niveau de l'activité des firmes agro pharmaceutiques (diminution générale des ventes, perte de crédibilité auprès du monde agricole, etc) et au niveau national (mépris de la législation phytosanitaire en vigueur en Côte d'Ivoire notamment le décret 89/02 du 04 janvier 1989, risques d'intoxication incontrôlée à grande échelle avec conséquences graves en moyen ou long terme, etc).

Face à cette situation préoccupante, le Ministère de l'Agriculture à mis en place une stratégie de lutte contre la fraude en collaboration avec les firmes agro pharmaceutiques et la police économique notamment la mise aux arrêts des coupables à tous les niveaux, la réaffirmation de l'existence d'une législation phytosanitaire en Côte d'Ivoire.

L'activité industrielle s'accompagne de la pollution de l'air. Outre les polluants atmosphériques courants tels que le dioxyde de soufre et les oxydes d'azote, il existe d'autres émissions qui prennent leurs sources des incendies, des incinérations, etc.

L'utilisation de l'eau dans les procédés industriels produit chaque jour des volumes importants d'eaux usées industrielles.

La gestion des déchets industriels, spécialement celle des déchets dangereux et toxiques demeure un problème sérieux en Côte d'Ivoire d'autant plus que qu'il n'existe aucune structure spécifique pour leur traitement.

Au niveau des industries extractives, on assiste à des atteintes importantes à l'environnement naturel et à une insuffisance de contrôle et d'information sur les risques liés aux produits chimiques.

D'une manière générale, on peut dire qu'il n'existe pas d'accords importants entre les Ministères, le Secteur privé et la Société Civile pour une gestion intégrée des produits chimiques et des déchets.

Chapitre 4 : Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

La Côte d'Ivoire dispose d'une législation relativement importante dans le domaine de la gestion des produits chimiques. Cette législation porte sur différents niveaux de la gestion des produits chimiques. Il convient de noter que la Côte d'Ivoire a ratifié toutes les conventions en matière de gestion des produits chimiques et a adopté l'approche stratégique de gestion internationale des produits chimiques et le code de conduite de la FAO concernant la distribution et l'utilisation des pesticides, adopté en 1985 et modifié en 1989, et de portée générale.

Plusieurs pays en développement et pays à économie en transition ont présenté des programmes d'enregistrement des pesticides ainsi que d'autres instruments de réglementation tels que les programmes de licences et de permis, les programmes de certification professionnelle, les lois sur le contrôle des importations.

Les entreprises quant à elles prennent de nombreuses mesures de bonne conduite pour la protection des travailleurs et de la protection de l'environnement. Mais ces mesures restent très faibles.

❖ 4.1 Aperçu des instruments juridiques nationaux qui traitent de la gestion des produits chimiques

A – Les dispositions nationales

- La constitution ivoirienne de 2000 à son article 19,
- Le code de l'environnement du 3 octobre 1996 consolide, entre autres, la gestion des produits chimiques. Il interdit, entre autres, si elles n'ont pas fait l'objet d'une homologation et/ou et si elles ne bénéficient pas d'une autorisation de vente, d'importation, d'exportation délivrée par les autorités compétentes, toute importation, exportation, détention en vue de la vente ou de la mise en vente, de distribution même à titre gratuit, de l'une quelconque des matières fertilisantes.

Il couvre tous les secteurs d'utilisation des produits chimiques (gestion des déchets, de l'air, la pollution de l'eau, les pesticides, les engrais etc...).

Le code de l'environnement prévoit des mesures coercitives en cas d'infraction,

- La loi 98 755 du 23 décembre 1998 portant Code de l'eau qui vise à assurer la protection de l'eau contre toute forme de pollution,
- Le Code du travail qui vise la sécurité chimique des travailleurs dans les usines,
- La loi 96 553 du 18 juillet 1996 portant code minier qui vise, entre autres, une utilisation rationnelle des produits chimiques notamment du mercure,
- La loi 96 669 du 29 août 1996 portant code pétrolier,
- La loi 98 651 du 7 juillet 1998 portant protection de la santé publique et de

l'environnement contre les effets des déchets industriels, toxiques et nucléaires et des substances nocives,

- La loi du 20 décembre 1965 portant Code forestier,
- La loi relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse,
- Le code pénal en ses articles 328, 429, 433 et 434 sanctionne la pollution par les produits chimiques et les déchets dangereux,
- Le décret 67-321 du 21 juillet 1967 qui vise la sécurité chimique des travailleurs dans les usines en application du code du travail,
- Le décret 95 – 307 du 1^{er} mars 1995 modifiant le livre IV du code du travail (Benzène),
- Le décret 98 – 38 du 28 janvier 1998 relatif aux mesures générales d'hygiène en milieu du travail,
- Le décret 98 - 43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,
- Le décret 97 - 678 du 03 décembre 1997 portant protection de l'environnement marin et lagunaire contre la pollution,
- Le décret 98 - 18 du 14 janvier 1998 portant création et organisation du fonds national de l'environnement (FNDE),
- Le décret 89 - 02 du 4 janvier 1989 relatif à l'agrément, la fabrication, la vente et l'utilisation des pesticides.

B – Les conventions internationales en matière de produits chimiques ratifiées par la Côte d'Ivoire

- Convention de Londres pour la prévention de la pollution des eaux de la mer par les hydrocarbures/1954 (amendée en 1962), ratifiée le 17 juin 1967,
- Convention sur l'intervention en haute mer en cas d'accident entraînant ou pouvant entraîner une pollution par les hydrocarbures/1969, ratifiée le 12 août 1986,
- Convention de Londres sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets (amendement 1978, 1980)/1972, ratifiée le 16 juillet 1986,
- Convention de Londres pour la prévention de la pollution par les navires/1978, ratifiée le 5 janvier 1988,
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone/1985, ratifiée le 30 novembre 1992,
- Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone/1987, ratifiée le 30 novembre 1992,
- La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et de leur élimination/1989, ratifiée le 9 juin 1994,
- La Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux/1991, ratifiée le 9 juin 1994,
- La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques/1992, ratifiée le 14 novembre 1994,
- La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause relative aux produits chimiques et pesticides qui font l'objet d'un commerce international/1998, ratifiée le 23 juillet 2003,
- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants/2001, ratifiée le 23 juillet 2003,
- Le Protocole de Kyoto ratifié en 2007.

❖ **4.2 Description résumée des instruments juridiques clés en rapport avec les produits chimiques**

Les instruments juridiques précités s'intéressent dans leur ensemble à la gestion des produits chimiques dans les secteurs de l'agriculture, la santé, l'environnement, le transport, l'emploi, l'industrie, etc.

Ils doivent être réactualisés en tenant compte des nouvelles conventions sur les produits chimiques ratifiées par la Côte d'Ivoire et également selon les clauses de l'Approche Stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) signée par l'Etat ivoirien.

❖ **4.3 Législation existante par catégories d'utilisation suivant les diverses étapes des produits chimiques de la production / importation à la mise en décharge**

Catégories de produits	Importation	Production	Stockage	Transport	Distribution marketing	utilisation manutention	Elimination
Pesticides	X	X	X	X	X	X	X
Engrais	X	X	X	X	X	X	
Produits chimiques industriels	X	X	X	X	X	X	X
Produits pétroliers	X	X	X	X	X	X	X
Produits chimiques de consommation	X	X	X	X	X	X	X
Déchets chimiques		X					X

❖ **4.4 Description résumée des approches et procédures clés pour le réglementation des produits chimiques.**

Les principales approches et procédures clés relatives à la gestion des produits chimiques notamment des pesticides, des produits chimiques de consommation et pétroliers.

PESTICIDES

Le décret 89-02 du 04 janvier 1989 relatif à l'agrément, la fabrication, la vente et l'utilisation des pesticides. Tout pesticide doit faire l'objet d'une homologation ou doit bénéficier d'une autorisation provisoire de vente préalablement à son utilisation en Côte d'Ivoire. Les homologations et autorisations de vente sont accordées par arrêté du ministère chargé de l'agriculture sur proposition d'un comité interministériel dit « comité pesticides ».

Au début des années 2000, d'après les sources du ministère chargé de l'agriculture, tous produits confondus, le marché des produits phytosanitaires représentait un volume de plus de 4500 tonnes dont 93% aux cultures de rente tels le coton(50% de la quantité) et le cacao 10% du volume.

En l'absence d'information, on peut supposer que la consommation des pesticides a suivi celle des engrais.

Actuellement, la zone maraîchère est contaminée très faiblement. A l'inverse, les zones à proximité des cultures d'ananas, de bananes, de coton, de cacao et de café présentent sans exception des traces de plusieurs pesticides. Le sol des exploitations de cacao est contaminé surtout avec le lindane. Dans la zone bananière, on trouve plutôt des traces d'organochlorés (aldrine, dieldrine, endrine, etc.) dans les couches inférieures à une plus haute concentration par rapport aux couches supérieures (MINEEF, 2006).

Les ONG jouent un rôle insuffisant en matière d'information et de sensibilisation auprès des utilisateurs des pesticides en particulier et des produits chimiques en général.

L'éducation et la sensibilisation des paysans agriculteurs sont assurées timidement par la Direction de la Protection des Végétaux du ministère chargé de l'Agriculture en matière de gestion des pesticides.

LA SECURITE CHIMIQUE DANS LES ENTREPRISES

La Direction de la Santé et de la Sécurité au travail du Ministère chargé de l'emploi contrôle, inspecte, informe et sensibilise les travailleurs et les employeurs en vue d'une prévention efficace contre les risques professionnels dus à l'usage des produits chimiques.

Mais son action reste inefficace parce qu'irrégulière faute de moyens financiers et humains adéquats.

Tableau 4. 5 : Pesticides interdits

Nom du produit chimique	Niveau de restriction	Détails de la restriction
DDT	Interdit	Toxicité élevée
Lindane	Interdit	Toxicité élevée
Aldrine	Interdit	Toxicité élevée
Dieldrine	Interdit	Toxicité élevée
HCH	Interdit	Toxicité élevée
Chlordane	interdit	Toxicité élevée

❖ 4. 5 Les mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

Les mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques sont nombreux en Côte d'Ivoire. On peut citer, entre autres :

1) Le mécanisme mis en place par le BIT dont sont responsables les Ministères de l'emploi, de la santé publique et de l'Environnement de la Côte d'Ivoire.

Ce mécanisme a pour objectif de prévenir les risques chimiques et les maladies professionnelles et de renforcer la protection du public et de l'environnement. Il concerne tous les produits chimiques et ce document du BIT s'applique à toutes les activités intéressées par la gestion des produits chimiques.

La difficulté au niveau des entreprises réside à plusieurs niveaux :

- Méconnaissance des dangers représentés par les produits chimiques mis en œuvre pendant le travail ;
- Toutes les entreprises n'ont pas de médecins de travail ;
- Non étiquetage systématique des produits chimiques entrant dans le milieu du travail ; produits non accompagnés de fiches de données de sécurité dans plusieurs entreprises ;
- Il y a très peu de médecins spécialistes en santé au travail ;
- La plupart des entreprises qui ont un médecin privilégient la médecine curative au détriment de la prévention ;
- Difficultés rencontrées par les professionnels de la santé et sécurité au travail (le personnel médical, etc..) dans la surveillance médicale des salariés. En effet, les laboratoires pouvant rechercher les produits ou leurs métabolites dans les produits biologiques (urines et sang) sont très rares au plan local. Cela entrave les activités de surveillance médicale des salariés exposés aux produits chimiques.

2) Le mécanisme de la FAO dont est responsable le ministère chargé de l'agriculture. Il fixe les responsabilités et établit les règles de conduite dans l'utilisation des pesticides (article 1).

❖ 4. 6 Commentaires/analyses

Il y a des lacunes dans le système réglementaire et non réglementaire existant pour la gestion des produits chimiques.

Les mécanismes réglementaires et non réglementaires ne fonctionnent pas bien.

Les lois existants ne traitent pas suffisamment des problèmes prioritaires indiqués dans le chapitre 3.

La plupart des textes juridiques en matière de gestion des produits chimiques ne sont pas suffisamment mis en application.

La Côte d'Ivoire a ratifié toutes les conventions ou accords internationaux en matière de gestion des produits chimiques.

Il faudrait donc élaborer de nouvelles lois en tenant compte de la situation internationale des produits chimiques notamment l'identification d'objectifs et de priorités claires approuvés par tous les partenaires nationaux, la prise en compte des approches et normes régionales et internationales et la simplicité et la souplesse des lois et règlements à élaborer selon le contexte socio - culturel et économique du pays.

CHAPITRE 5 : Ministères, agences ou autres institutions qui gèrent les produits chimiques

❖ 5.1 Responsabilité des différents ministères, agences ou autres institutions qui gèrent les produits chimiques

Le décret 207 – 458 du 20 avril 2007 portant attribution des membres du gouvernement est la base juridique de la responsabilité des ministères dans la gestion des produits chimiques.

5. A Responsabilité des ministères, agences et autres institutions.

Etape du cycle de vie/Ministère concerné	Importation	Production	Stockage	transport	Distribution marketing	Elimination
Environnement	*	*	*	*	*	*
Santé	*	*	*	*	*	*
Agriculture		*	*	*	*	
Travail	*	*	*	*		
Commerce/ Commerce international	*		*	*	*	
Industrie		*	*	*	*	
Finance	*	*	*	*	*	*
Défense intérieure						
Justice	*	*	*	*	*	*
Economie /Douanes	*			*		
Affaires étrangères	*					
Autres	*					

❖ 5.2 Description des autorités et mandats ministériels

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts est chargé de la préservation du cadre de vie et de l'Environnement :

- Sauvegarde de l'environnement urbain et rural,
- Coordination de l'ensemble des actions publiques et privées tendant à lutter contre toute pollution,
- Mise en oeuvre et application de la réglementation en matière de voirie d'assainissement, de drainage et réseaux divers,
- Suivi des actions de conservation du patrimoine forestier, des parcs nationaux et des réserves de faune et de flore,
- Organisation d'une convention entre toutes les parties prenantes pour parvenir à une propreté et à un cadre de vie meilleure dans nos villes et villages,
- Point focal des conventions sur les produits chimiques notamment le protocole de Montréal relatif à des produits chimiques qui appauvrissent la couche, la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, la convention de Rotterdam relative a certains pesticides et produits chimiques qui font l'objet d'un commerce International,
- Point focal de l'Approche Stratégique de Gestion Internationale des produits chimiques

- (SAICM),
- Point Focal du Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique (FISC).

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de Santé et d'hygiène publique.

A ce titre, et en liaison avec les autres départements intéressés, il a l'initiative et la responsabilité suivante en matière de gestion des produits chimiques :

- Elaboration et suivi de l'application des textes en matière de Santé ;
- Protection sanitaire des populations ;
- Lutte contre le cancer ;
- Développement de la médecine ;
- Renforcement de la sécurité sanitaire ;
- Réglementation et contrôle des médicaments et des services pharmaceutiques ;
- Mise en place et suivi d'un comité national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé ;
- Evaluation et suivi de la réglementation de tous les produits alimentaires et médicamenteux en liaison avec le Ministre de l'agriculture et le Ministre de la production animale et des ressources halieutiques.

Le Ministère de l'industrie et de la Promotion du secteur privé est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de développement de l'industrie et de la promotion du secteur privé, de PME / PMI.

A ce titre et en liaison avec les autres départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions en matière de produits chimiques.

Le Ministère de l'Intérieur est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'administration du territoire, de décentralisation, de dépôt légal, d'identification des populations, de la protection civile, etc.

A ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes en matière de gestion des produits chimiques :

- Sécurité des biens et des personnels ;
- Elaboration des lois et règlements en matière de protection civile ;
- Coordination de la gestion des risques majeurs en environnement, en liaison avec le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;
- Suivi de l'application des lois et règlements en matière de la protection de la nature, en liaison avec le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

Le Ministère des Transports est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de transports.

A ce titre, et en liaison avec les départements ministériels intéressés il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- Promotion, organisation, réglementation et contrôle des transports routiers, ferroviaires, aériens, fluvio-lagunaires et maritimes ;
- Promotion, organisation, réglementation et contrôle des transports collectifs urbains en liaison avec le Ministre de la Ville et de la Salubrité Urbaine.

Le Ministère de l'Economie et des Finances exerce les attributions relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la politique du gouvernement en matière économique, financière et monétaire.

A ce titre, et en liaison avec les départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

Elaboration des lois et règlements en matière économique ;
Elaboration, présentation des lois de finances et des lois de règlements.

Le Ministère de la Justice et des Droits de l'homme est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de justice et des droits de l'homme.

A ce titre, et en liaison avec les départements ministériels intéressés il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

Application de la législation, de la réglementation relative aux droits civiques et à l'exercice des libertés publiques ;

Suivi de la bonne application de la législation pénale, civile et commerciale.

Le Ministère des Affaires Etrangères est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de politique extérieure de la Côte d'Ivoire.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes en matière de gestion des produits chimiques :

- Négociation et signature de tous les accords et conventions internationaux liant l'Etat, sauf délégation ou autorisation expresse accordée à d'autres ministres ;
- Mise en œuvre des procédures de notification des instruments par lesquels l'Etat exprime son consentement à être lié par les accords internationaux à caractère bilatéral et multilatéral ;
- Suivi de la bonne application de la législation pénale, civile et commerciale et des règles de procédures suivies devant les juridictions ;
- Suivi de l'exécution des décisions pénales

Le Ministère de l'Agriculture est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'agriculture.

A ce titre, et en liaison avec les départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes en matière de gestion des produits chimiques :

- Organisation et contrôle de la protection phytosanitaire ;
- Etablissement et contrôle des normes de qualité et de conditionnement des produits chimiques ;

- Négociation et suivi des accords et convention internationaux sur les produits agricoles de base d'exportation en liaison avec les ministères techniques concernés ;
- Définition et mise en place de condition et d'instruments nécessaires à l'essor et au bon fonctionnement des exploitations agricoles familiales modernes en ce qui concerne notamment les prix des produits, leur commercialisation et les conseils techniques et gestion.

Le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de l'emploi et de la fonction publique.

A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions en matière de gestion des produits chimiques sur le lieu du travail :

- Elaboration, suivi et contrôle de l'application des normes, lois et réglementation de la médecine du travail en liaison avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique ;
- Renforcement de la médecine du travail en collaboration avec le Ministère de la Santé et de Hygiène Publique.

Le Ministère des Mines et de l'Energie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de mines et d'énergie.

A ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes en matière de gestion des produits chimiques :

- Elaboration des textes et règlements en matière minière et énergétique ;
- Sécurité des approvisionnements de la Côte d'Ivoire en hydrocarbures, en substances minérales et en énergie ;
- Utilisation rationnelle et durable des ressources énergétiques et minérales ;
- Promotion, orientation, réglementation, coordination et contrôle des activités de recherches, d'extraction et de production des substances minérales, du pétrole brut, du gaz naturel, et d'autres hydrocarbures ;
- Mise en œuvre et suivi de la politique du gouvernement en matière d'économie d'énergie et de promotion d'énergie renouvelable en liaison avec le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

Le Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de production animale et de ressources halieutiques.

A ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes en matière de gestion des produits chimiques :

- Réglementation et contrôle de la qualité des aliments de bétail ;
- Amélioration, contrôle de la santé animale et la veille sanitaire.

Le Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de construction, d'urbanisme et d'habitat.

A ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes en matière de gestion des produits chimiques :

- Elaboration, mise en œuvre et contrôle de l'application des politiques, des politiques, de la législation et de la réglementation en matière de construction ;
- Reconstruction et réhabilitation des bâtiments publics détruits ou endommagés.

Le Ministère de la Ville et de la Salubrité Urbaine est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de ville et de salubrité urbaine.

A ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes en matière de gestion des produits chimiques :

- Maîtrise d'ouvrage, approbation et suivi de la réalisation des infrastructures d'urbanisation des ordures et déchets industriels ou ménagers, en zones urbaines ;
- Réglementation et contrôle de la salubrité urbaine, notamment en matière de prévention des risques liés aux déchets domestiques et industriels ;
- Prévention et alerte en matière de pollution et en liaison avec le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts.

Le Ministère du Commerce est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de commerce.

A ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes en matière de gestion des produits chimiques :

- Gestion des importations des produits soumis à réglementation ;
- Organisation des activités commerciales ;
- Organisation des consommateurs ;
- Mise en œuvre et suivi de la concurrence et des prix.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

A ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels intéressés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes en matière de gestion des produits chimiques :

- Coordination, mise en œuvre, contrôle et suivi des opérations de recherches ;
- Gestion des instituts et centres de recherche ;
- Initiation à l'innovation technologique.

Le Ministère des Transports chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de transport.

A ce titre et en liaison avec les départements ministériels intéressés, il a, entre autres, l'initiative et la responsabilité des actions suivantes :

- Promotion, organisation, réglementation et contrôle des transports routiers, ferroviaires, aériens, fluvio-lagunaires et maritimes,

- Promotion, organisation, réglementation et contrôle des transports collectifs urbains en liaison avec le Ministre de la Ville et de la Salubrité Urbaine.

5.3 Commentaires/analyses

On constate que de nombreux ministères interviennent dans la gestion des produits chimiques. Mais il manque un mécanisme de coordination à leur niveau dans la gestion des produits chimiques.

Pour effectivement fonctionner aux fins d'une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, un mécanisme de coordination nationale comprenant tous les partenaires institutionnels, privés et la Société civile doit être mis en place pour respecter la politique de synergie prônée au niveau international pour les trois conventions ratifiées par la Côte d'Ivoire notamment les conventions de Bâle, de Stockholm et de Rotterdam.

Des moyens financiers adéquats doivent être dégagés à cet effet pour l'information, la sensibilisation et la formation des partenaires nationaux à la gestion des produits chimiques.

Chapitre 6: Activités pertinentes de l'industrie, des groupes d'intérêt public et du secteur de la recherche

En Côte d'Ivoire, il existe de nombreuses organisations et entités industrielles, des universités, instituts de recherche, laboratoires privés etc. et d'autres organisations non gouvernementales qui interviennent d'une manière active dans la gestion des produits chimiques.

On peut citer, entre autres, les structures ci-dessous:

- **La Chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Ivoire** : Directeur général 01 BP 1399 Abidjan 01 Tél.: 33 81 46 733 69 41
- **La Fédération nationale des industries de Côte d'Ivoire**
Elle regroupe 210 entreprises industrielles exerçant des activités en relation avec le secteur industriel des produits chimiques.
- **UNIPHYTO, Association ivoirienne des phytosanitaires de la Côte d'Ivoire**
Elle a pour but de promouvoir ou de renforcer la minimisation des émissions, la sécurité et la gestion des pesticides.
- **Le Laboratoire national d'appui au développement agricole (LANADA)**
(le Directeur : Tel : .22 58 39)
Le LANADA est un établissement public national à caractère administratif sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et des ressources Animales .Il est dirigé par un directeur assisté de 3 Sous/Directeurs.
Il est constitué de huit (8) laboratoires et d'un centre technique spécialisé. Il s'agit de:
 - Les Laboratoires de Pathologie Animale
 - Le Laboratoire Central de Pathologie Animal de Bingerville;
 - Le Laboratoire Régional de Pathologie Animaux Bouaké
 - Le Laboratoire Régional de Pathologie Animale de Korhogo
 - Le Laboratoire de Pathologie Aquacole.

Les missions de LANADA :

Diagnostic des pathologies infectieuses épidermiques.

- Surveillance des grandes maladies
- Epidémiologie et enquêtes du terrain en pathologie aviaire, caprine, porcine, bovine et aquacole
- Etude des zoonoses
- Expertises, conseils, visites d'élevage

- **Le Centre National d'insémination**

Missions :

- Appui à l'amélioration génétique des ruminants et des porcins.
- Insémination artificielle
- Synchronisation ou groupage des chaleurs
- Conseil et mise en place de schémas de reproduction planifiée chez les bovins, les ovins et les porcins;

- **Le Laboratoire d'écologie de Korhogo**

- Recherche les effets sur l'environnement des pesticides utilisés dans l'agriculture et dans la lutte contre les insectes
- Garantie la qualité des produits destinés à la consommation humaine

- **Le Laboratoire d'Analyse des Semences de Yamoussoukro**

- Garanties qualités génétiques physiques Germinatives et Sanitaires des semences selon les règles de l'ISIA (Association Internationale d'Essais de semence)

- **Le Laboratoire Central de Nutrition Animale**

- Analyse de tous les aliments pour animaux (Analyses bromatologiques, chimiques et biochimiques conformes aux normes de l'Union Européenne)
- Appui technique et scientifique à toute structure en matière animale.

- **Le Laboratoire Central d'hygiène Alimentaire d'Abidjan**

- protège les consommateurs et exportateurs par le contrôle de qualité des denrées destinées à la consommation humaine.
- Analyse de toutes denrées d'origine animale et végétale.

- **Le Laboratoire National de la Santé Publique**

- **Centre de recherches océanographiques (CRO)**

(le Directeur)

Tel: 35 50 14

Le Centre de recherches océanographiques fait des études, des mécanismes de fonctionnement de l'écosystème lagunaire, des conséquences des polluants industriels et agricoles sur ce milieu, la mise au point de modèles de gestion des ressources halieutiques.

- **Institut des savanes (IDESSA) et l'Institut d'Ecologie tropicale (IET)**

Ces deux instituts font des recherches portant sur les cours d'eau, les eaux de retenues, des barrages et lacs et sur la pollution des eaux continentales. IDESSA : Tel 63 31 26 IET : Tel 25 73 36

Organisations non gouvernementales en matière d'environnement (O.N.G.)

- **LIEPSC (Ligne internationale pour l'étude et la promotion de la Santé Communautaire)**

01 BP 1843 Abidjan 01 Tél.: (225) 24-09-48

- Etude, promotion, protection de la santé et de l'Environnement.

- **A.I.S.A (Association Ivoirienne des Sciences agronomiques)**

- le Président

Tel: (225) 37.90.68

Elle intervient en zone urbaine et rurale Activités: Formation, technique, utilisation des produits chimiques.

- **CAFE (Club des amis de la forêt et de l'environnement).**

Adresse: 03 BP1621 Abidjan 03

Tel: (225)37 90 68

Domaines d'intervention : Protection, éducation portant sur l'environnement en milieu urbain et rural

- **C.U.P.E.N (Club Universitaire pour la protection de l'Environnement.**

(le Président)

Tel: (225) 44 44 61

Domaines d'intervention : education, protection, sensibilisation de l'environnement en milieu scolaire

- **Nature Verte**

Président ZABI Germain

07 88 43 [83 /naturverte@yahoo.fr](mailto:83_naturverte@yahoo.fr)

Domaines d'intervention :

- Mettre la forêt au service du développement,
- Sauvegarder l'environnement,
- Lutter contre la pollution sur toutes les formes

- **Les Mouvements des Associations Humanitaires de Côte d'Ivoire (MAHCI)**

09 BP 145 Abidjan 09/ Tél 20386777/05489593

Domaines d'intervention: le MAHCI a, entre autres attributions la protection de l'environnement notamment la lutte contre la pollution de l'air, des eaux.

- **ONG Informer – Sensibiliser – Eduquer sur les polluants organiques persistants en Côte d'Ivoire (ISE – POPs - CI)**

Cel. (00225) 05035955

Domaines d'intervention : Information, sensibilisation et éducation en matière d'environnement notamment sur les risques et les dangers des polluants organiques persistants

- **FEREAD**

Président : LOUKOU Koffi Jules

04 BP 1902 Abidjan 04 / readeco@yahoo.fr/ 05 46 07 71/07640417.

Domaines d'intervention :

- Environnement et tourisme;
- Agriculture développement urbain et rural ;
- Etude et formation ;
- Enquête et audit environnemental.

- **IPROCEL**

Présidente : Madame BREDJI Joséphine

Domaines d'intervention : Information et sensibilisation de la population sur les dangers et risques liés aux produits chimiques, éducation de la population par la saine gestion des produits chimiques, ramassage et stockage des produits chimiques etc.

20 BP 650 Abidjan 20 ; cel. : 08293535/01617008

E-mail: iprocel-ci2005@yahoo.fr

6.2 Résumé des expertises disponibles en dehors du gouvernement.

Tableau 6.A Résumé des expertises disponibles en dehors du gouvernement.

Domaine d'expertise	Instituts de recherche	Universités	Industrie	Groupes environnementaux et consommateur	Syndicats de travailleurs	Organisations professionnelles	FAO	OMS
Collecte de données	*	*				*		
Tests sur les produits chimiques	*	*						
Evaluation des risques	*	*	*					
Rédaction des risques	*	*	*	*	*	*	*	*
Analyse des politiques					*	*		
Formation et éducation	*	*	*	*	*	*	*	*
Recherche sur les solutions alternatives	*	*				*	*	*
Contrôle	*	*	*	*	*	*	*	*
Mesures coercitives								
Information aux travailleurs	*	*	*	*	*	*	*	*
Information au public	*	*	*	*				

6.3 Commentaires/analyses

Les organisations non gouvernementales Ivoiriennes interviennent dans les zones urbaines et rurales et ont pour objectifs de sensibiliser, d'éduquer et de former la population sur le terrain.

Le Gouvernement Ivoirien depuis quelques années permet la participation du mouvement associatif à la protection de l'environnement, qui a connu partout dans le monde, un essor considérable.

En Côte d'Ivoire, le texte de base de création des associations notamment des ONG en matière d'environnement est le texte n° 60-315 du 21 Septembre 1960.

Le Gouvernement Ivoirien se propose de prendre des mesures pour la coordination de leurs activités, de l'analyse des stratégies et des moyens juridiques et financiers à utiliser pour aider les ONG en vue d'obtenir des informations en rapport avec la gestion des produits chimiques.

La création d'une structure de coordination nationale pour la gestion des produits chimiques permettra aux ONG et aux instituts de recherche de participer efficacement à la gestion des produits chimiques.

En Côte d'Ivoire, les ONG n'ont pas encore joué un rôle effectif dans la gestion des produits chimiques. Des moyens financiers et techniques doivent être débloqués pour elles dans ce sens au niveau national et international.

Les ONG viennent d'être associées d'une manière officielle à la préparation du profil national actualisé et du Plan national de gestion des polluants organiques persistants. Elles seront également associées à la mise en œuvre du projet régional PCB des Pays Francophones d'Afrique avec le secteur privé notamment la Compagnie Ivoirienne d'électricité.

L'usine Blohorn seule traite ses effluents avant de les déverser dans la lagune.

L'Uniphyto fait des audits internes pour promouvoir ou renforcer la réduction des risques.

Chapitre7: Commissions interministérielles et mécanismes de coordination

❖ 7.1 Commissions interministérielles et mécanismes de coordination

La gestion des produits chimiques relève en Côte d'Ivoire de la compétence de plusieurs commissions interministérielles et de mécanismes de coordination.

Tableau 7.1 Aperçu des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination

Nom du mécanisme	Responsabilités	Secrétariat	Membres	Textes juridiques	Information dans la section? .22	Efficacité
Comité des pesticides	veiller et suivre l'application de loi, des décrets et arrêtés portant sur la gestion des pesticides	Direction de la protection des végétaux	Environnement Agriculture	Décret	oui	Moyen
Commission Nationale de l'énergie	Coordination des questions énergétiques	Direction de l'énergie	- Energie - Industrie - Transport	Décret	Non	Moyen
Comité national de lutte contre les drogues	Examen et veiller à la destruction des drogues et stupéfiants	Direction des drogues et stupéfiants	- Sécurité intérieur.	Décret	Non	oui
Secrétariat national de l'ozone	Suivre l'élimination des SAO	Direction de l'Environnement	Industrie Commerce etc.	arrêté	oui	oui
Comité consultatif des pêches	Coordonner les pêches	Direction des pêches	- Transport	arrêté	Non	oui
Commission nationale de l'environnement	coordonne les politiques nationales environnementales	Direction de l'Environnement	- Environnement Industrie - Intérieur etc.	Décret	Non	Non
La commission nationale du Développement Durable	Coordonne les politiques nationales de développement durable	Secrétariat Permanent	Tous les ministères, les ONG, le secteur privé	Décret		Non

❖ 7.2 Description des commissions interministérielles et des mécanismes de coordination

1/ **Comité pesticides.** Ce comité est composé des ministères suivants :

- Ministère de l'Agriculture qui assure la Présidence
- Ministère chargé de la protection Animale
- Ministère chargé des eaux et forêts
- Ministère chargé de la santé publique et de la Population
- Ministère chargé de la recherche scientifique
- Ministère de l'industrie et du Plan
- Ministère chargé de l'économie et des Finances
- Ministère chargé du commerce
- Ministère chargé des travaux publics et des transports
- Ministère chargé de la Défense
- Ministère chargé de la Sécurité intérieure

Ce comité couvre l'utilisation des pesticides en Côte d'Ivoire conformément à la réglementation par décret n°89-02 du 04 Janvier 1989 relatif à l'agrément la fabrication, la vente et l'utilisation des pesticides.

Ce comité a été créé pour faire face aux actions ravageuses des insectes et des mauvaises herbes, la lutte chimique consiste à repousser les parasites tout en préservant les plantes hôtes. La procédure de travail est ainsi présentée:

L'homologation des pesticides en Côte d'Ivoire a débuté par la mise place du décret 74-388 du 7 Août 1974 relatif à l'agrément des pesticides, ce qui fait de notre pays la référence dans la Sous région en la matière. Cependant, le contrôle et le suivi des produits pesticides sur le marché ivoirien sont encore à leur début; il est donc impérieux qu'une véritable politique de contrôle des produits pesticides sur le marché ivoirien soit engagée pour réussir le combat de la sécurité de l'homme Ivoirien et son Environnement

COMPOSITION D'UN DOSSIER D'HOMOLOGATION DE PESTICIDES

Le dossier d'homologation comprend un certain nombre d'informations dont les principales sont:

1- identification

- Nom et adresse du fabricant
- nom et adresse du distributeur
- Nom commercial de la spécialiste

2- Composition détaillée du produit

(sous pli confidentiel si nécessaire)

3- Noms et propriétés physico-chimiques de ou des matière(s) active(s) (et du produit formulé si possible).

- Nom commun
- Formule brut
- Formule empirique
- Poids moléculaire
- Densité
- Aspect
- Point de fusion
- Point d'ébullition
- Tension de vapeur
- Solubilité dans autres solvants
- Stabilité au stockage
- Comptabilité avec d'autres substances si possible
- Nature du produit (insecticide, fongicide, etc.)

4 - Données toxicologiques de la matière active et du produit formulé

- Toxicité aiguë (DL 50 Orale, Dermale, CL 50.inhalation, Irritation de la peau, des yeux,...)
- Toxicité chronique: méthodes d'analyses et résultats.
 - * Doses journalières Acceptables
 - * Effets sur la reproduction
 - * Effets tératogène, cancérigène
 - * Effets sur l'Environnement (poissons, abeilles, gibiers etc.)
- Biodégradation du produit ou de la matière active dans l'eau, le sol, l'environnement
- Les résidus et les tolérances (méthodes d'analyses)
- Classement toxicologique
- Antidote et mesure de sécurité.

5- Usages autorisés et les doses d'emploi

- Délai d'attente avant récolte, consommation, pâture, abattage...
- Limite maximale de résidus

6- Essais d'efficacité (résultats, conclusion) réalisés en Côte d'Ivoire.

7- Homologation dans d'autres pays (si possible)

- Certificat d'homologation, autorisation de vente, etc.

8- Type de formation: liquide, granulé, etc.

9- Projet d'étiquette

A titre indicatif: couleur de fond:

- Violet pour les insecticides
- Vert pour les herbicides
- Jaune pour les fongicides
- Bleu pour les autres produits

2/ Commission Nationale du Développement Durable

7.3 Description des mécanismes pour obtenir des données de la part d'organismes non gouvernementales.

C'est généralement au cours des réunions, des ateliers de travail, des séminaires qu'on peut obtenir des données de la part d'organismes non gouvernementales. Parfois ces données peuvent provenir d'entretien de presse, de coupures de journaux etc.

7.4 Commentaires/ Analyses

Certains mécanismes de coordination travaillent sérieusement mais ils ont besoin d'être renforcés au niveau de leurs capacités humaines, financières et technologiques (télécopie, télématique, liaison téléphonique, formation et perfectionnement du personnel).

Aussi, la représentation des membres au niveau de ces commissions doit être rigoureuse et judicieuse.

Toutes les bonnes volontés peuvent être associées à ces mécanismes de coordination. Il n'existe pas encore de rencontres régulières entre les ministères, les industries, la société civile pour des échanges d'informations sur la gestion des produits chimiques.

Un mécanisme national de coordination de gestion de produits chimiques dénommé « Commission Nationale de Gestion des Produits Chimiques » comprenant les ministères, le secteur privé et la société civile est en voie de création par décret.

Cette commission vise la mise en œuvre conjointe des conventions de Bâle, de Stockholm, de Rotterdam et du SAICM en Côte d'Ivoire.

Au niveau régional, la Côte d'Ivoire est polarisée par le Centre Régional de Formation et de Transfert de Technologies des pays francophones d'Afrique de la Convention de Bâle sis à Dakar (Sénégal).

La Côte d'Ivoire assure la Présidence du Comité Directeur dudit centre.

Un projet régional sur les PCB dont la Côte d'Ivoire est aussi bénéficiaire est actuellement en préparation pour sa soumission au FEM pour financement. La date de démarrage dudit projet est prévue en 2009

Au niveau régional, il n'y a pas de coopération entre les Douanes de chaque pays en matière de contrôle transfrontière des produits chimiques et des déchets dangereux.

Des études doivent être menées dans le sens de la collaboration entre les Douanes des Etats de la Sous/Région. Douanes vertes et le PNUE ont organisé en 2007 une rencontre à Dakar (Sénégal) dans ce sens.

Chapitre 8: Accès aux données et utilisations de ces données

❖ 8.1 Mise à disposition des données pour la gestion nationale des produits chimiques

Tableau 8.A Qualité et quantité des informations disponibles.

Données requises pour:	Pesticides	Produits chimiques industriels	Produits chimiques de consommation	Déchets de produits chimiques
Cadre des priorités	Moyen	Moyen	Faible	Faible
Evaluation de l'impact des produits chimiques dans les conditions locales	Moyen	Faible	Faible	Faible
Evaluation des risques (Environnement/ Santé)	Faible	Faible	Faible	Faible
Classification/ Etiquetage	Moyen	Faible	Faible	Faible
Enregistrement	Bien	Moyen	Faible	Faible
Délivrance de licence	Moyen	Moyen	Faible	Faible
Délivrance de permis	Faible	Faible	Faible	Faible
Préparation / Réponses aux accidents	Faible	Faible	Faible	Faible
Lutte contre les empoisonnements	Moyen	Faible	Faible	Faible
Inventaire des émissions	Faible	Faible	Faible	Faible
Inspection et audit	Faible	Faible	Faible	Faible
Information des travailleurs	Moyen	Moyen	moyen	Faible

❖ 8.2 .Localisation des données nationales

Les données nationales sont localisées en Côte d'Ivoire dans les différents ministères concernés par la gestion des produits chimiques. Il s'agit, entre autres, de :

- **Le Ministère chargé de la Santé Publique :**
 - Institut d'Hygiène
 - Laboratoire national de la Santé Publique
- **Le Ministère chargé de l'Emploi :**
 - Direction de l'Emploi,
 - Inspection du Travail
 - Direction de la médecine du travail
- **Le Ministère chargé de l'Agriculture**
 - Direction de la Protection des végétaux
- **Le Ministère chargé des Ressources Animales**
 - Direction des Services Vétérinaires
- **Le Ministère chargé de la Recherche Scientifique**
 - Tous les laboratoires (CNRA, etc...)
- **Le Ministère chargé de l'économie et des Finances**
 - Direction des Statistiques douanières
 - Direction des Enquêtes douanières

Tableau 8.B : Localisation de données nationales

Type de données	Localisation	Source des données	Qui y a accès?	Comment y avoir accès?	Format
Statistiques de production	Ministère de l'industrie INS/ Agriculture	PME Organisation professionnelle	Public/ Services gouvernementaux	Voie officielle Sur demande	Base de données informatisées
Statistiques d'importation	Ministère de l'industrie, Douanes, Commerce	Direction de protection des végétaux UNIPHYTO Direction des Statistiques Douane	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande_	Pas informatisé
Statistiques d'exportation	Douanes, Commerce UNIPHYTO, Finances	Direction douane Uniphyto	Public/Services gouvernementaux	Sur demande	Documents/ Base de données
Statistiques d'utilisation des produits chimiques	Agriculture, Industrie Commerce, Santé	Direction des statistiques Laboratoire national	Public /Services gouvernementaux	Sur demande	Documents informatiques
Rapports d'accidents industriels	Emploi, CNPS	Entreprise CNPS Direction des médecines du travail	Public /Services gouvernementaux	Sur demande	Documents
rapports d'accidents de transport	Ministère du Transport	OSER	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande	documents/base de données
Données sur la santé professionnelle (Agricole)	Emploi, Santé	CHR CHU Entreprise Agricoles	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande	documents/base de données
Données sur la santé professionnelle (industrielle)	Santé, Emploi ,CNPS	CNPS D.R. du travail	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande	documents/base de données
Statistiques d'emprisonnements	Santé	Centre antipoison CHR	Public /Services gouvernementaux	Sur demande	document base de données
Inventaire d'émissions et de transferts de matières polluantes	Environnement ,Finances	Douanes, SIIC	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande	documents/base de données
Données sur les déchets dangereux	Environnement	SIIC	Public /Services gouvernementaux	Sur demande	documents/base de données
Registre des pesticides	Agriculture, Uniphyto	DPV, Uniphyto D.	Public Services gouvernementaux	Sur demande	document base de données
Registre des produits chimiques toxiques	Douanes, Emploi, Environnement	SIIC., inspection du travail	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande	document base de données
Inventaire des produits chimiques existants	Emploi ,Défense, Agriculture, Industrie, Douanes	Douanes, DPV	Public /Services gouvernementaux	Sur demande	documents/base de données
Registre des importations	Douanes	DS douanières	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande	documents/base de données
Registre des producteurs	Environnement, Agriculture ,Industrie Emploi	D.E., D.P.V., Inspection du travail	Public/ Services gouvernementaux	Sur demande	documents/base de données
Données relatives à l'ICP	Agriculture, Environnement	DE, DPV	Public /professionnel services gouvernementaux	Sur demande	documents/base de données

8.3 Procédures pour collecter et diffuser les données nationales/locales

La loi exige de donner aux autorités gouvernementales, les indications relatives au caractère toxique des produits chimiques, leur mode d'emploi, l'application de la composition chimique de chaque produit sur son emballage.

Généralement, ce sont les producteurs, les importateurs, les distributeurs et même les utilisateurs qui doivent donner ces informations. Par exemple, au niveau du Ministère chargé de l'Emploi, les industries fournissent les données aux autorités habilitées de ce ministère au moment des enquêtes/inspections dans ces entreprises.

L'exploitation des rapports d'accidents et les constats faits lors des différentes inspections des services concernés des ministères chargés de l'Emploi et de l'Industrie constituent aussi une source de collecte des données.

La conservation de ces données est très difficile faute de moyens appropriés (ordinateurs, bureaux, moyens financiers, personnels formés etc.).

L'accès des données qui existent est faible et se fait sur demande des intéressés et parfois par affichage au sein de ces industries.

❖ 8.4. Mise à disposition des publications internationales

Les informations disponibles au sein des ministères gestionnaires des produits chimiques se trouvent au niveau des services techniques compétents de ces ministères.

Par exemple, au niveau du ministère chargé de l'Emploi, les informations sont concentrées à la direction de l'Inspection du Travail, à la Direction de la Médecine du Travail et à la direction de l'emploi et de la réglementation du travail.

Les informations relatives à la gestion des pesticides relève de la Direction de la protection des végétaux (Ministère chargé de l'Agriculture).

Tableau 8.C Mise à disposition de publications internationales

Publications	Localisation	Qui y a accès?	Comment y avoir accès?
Documents sur les critères d'hygiène du milieu (OMS)	Emploi (D.M. du Travail Labo. Véter. Santé	Institut national d'hygiène	Sur demande
Guide sur la Santé et la Sécurité	Emploi, Santé publique	Public	Sur demande
Fiche internationale de sécurité (PISC/CE)	•	•	~
Documents d'orientation des décisions pour les produits chimiques de l'ICP (FAO/PNUE)	Agriculture Environnement Industrie	Public	Sur demande
Fiches d'information FAO/OMS sur les pesticides	Agriculture Environnement Santé	Public	Sur demande
Documents de la réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides	Santé Agriculture Environnement	Public	Sur demande
Fiches Techniques Santé/Sécurité Industrie	Santé /Industrie /Emploi	Public	Sur demande
Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques	MESRS	Public	Sur demande
Principes de bonnes pratiques de Laboratoires	Environnement/ MESRS/ Industrie/ Agriculture	Public »	Sur demande
Principes de bonnes pratiques de fabrication	MESRS	Public	Sur demande
Réseau mondial d'éco bibliothèque.	~	~	~
Les informations sur les conventions internationales sur les produits chimiques / et accords internationaux sur les produits chimiques	Environnement/ Affaires Etrangères/ Agriculture,/Transport	Le personnel public et privé (étudiants, chercheurs, etc.)	Sur demande

❖ 8.5 Mise à disposition des données internationales

8.D Mise à disposition des données internationales

Base de données	Localisation	Qui y a accès?	Comment y avoir accès?
RISCPT	-	-	-
BIT/CIS	Emploi	Public	Sur demande
FISC/ intox	-	-	-
Chemical Abstract	-	-	-
Réseau mondial d'information sur les produits chimiques		-	-
Base de données STN	-	-	-
Base de données importantes d'autres pays	-	-	
Autres			

8.6 Systèmes nationaux d'échange d'information

Les systèmes d'échanges d'informations nationaux sont faibles, voire inexistant. Ceci se caractérise par un manque de flux d'informations de la part d'organisations internationales vers les parties concernées dans le pays (les ministères et autres institutions).

En 2000, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)/Substances chimiques a mis en place un projet pilote d'échange d'informations chimiques entre les ministères chargés de l'Environnement, de la Santé et de l'Agriculture.

8.7 Commentaires/analyses

La disponibilité et l'utilisation des informations pour la gestion des produits chimiques demeurent à ce jour à un niveau très faible.

Il existe des manques importants dans la base d'informations/ littérature et dans sa distribution.

Il n'y a pas de chevauchement et/ou des formes conflictuelles d'informations en rapport avec l'évaluation et la gestion des produits chimiques.

L'accès aux données ou documents internationaux est insuffisant et toutes les parties appropriées n'ont pas accès à l'information.

Les sociétés importatrices de produits chimiques (STEPC, SIVOA, Hoeschst, Polychimie, etc...) et quelques industries telles que la Société ivoirienne de raffinage (SIR), le service de l'inspection des installations classées (SIIC), le Laboratoire National de la Santé Publique et la Direction de la

Protection des végétaux peuvent également donner quelques informations sur les produits chimiques utilisés en Côte d'Ivoire.

Le Gouvernement Ivoirien n'a pas encore élaboré une politique sur l'accès du public aux informations gouvernementales et même si elle était élaborée, elle est inefficace.

Depuis 2000, un système d'information entre les ministres chargés de l'agriculture, de la Santé et de l'environnement a été mis en place avec l'assistance financière du gouvernement Américain et l'assistance technique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Son fonctionnement est loin d'être satisfaisant par manque de moyens financiers.

Chapitre 9: CAPACITÉS TECHNIQUES

❖ 9.1 Aperçu de l'infrastructure des Laboratoires

Ils sont relativement nombreux, les Laboratoires au niveau national qui interviennent dans la gestion des produits chimiques. Ils relèvent soit de l'Etat soit des industries. Cependant, ces Laboratoires n'ont pas tous la capacité nécessaire pour exercer. Cela est dû au :

- manque de moyens financiers
- manque d'équipements performants et suffisants
- manque de formation et de perfectionnement du personnel

Quelques Laboratoires utilisent des protocoles reconnus telles les Lignes directrices de l'OCDE pour les essais de produits chimiques (exemple de Laboratoire d'Analyse des semences de Yamoussoukro).

Tableau 9.A. Aperçu des capacités des Laboratoires pour l'Analyse réglementaire des produits chimiques

Nom/ Description du laboratoire	Ministère ville	Capacités/équipes analytiques disponibles	Accréditation (si oui, par qui)	BPL conforme	But
LANADA	Agriculture (Abidjan, Bouaké, Korhogo)	insuffisants	oui	oui	information prévention des risques
CIAPOL	Environnement (Abidjan)	Equipements insuffisants	oui	oui	contrôle de la qualité des eaux
LANEMA	Industrie (Abidjan)	Equipements insuffisants	oui	oui	Contrôle et analyse des eaux.
LCE	Industrie (Abidjan)	insuffisant	oui	oui	Information et contrôle des risques environnementaux
Laboratoire de la Santé Publique	Santé Publique (Abidjan)	Equipement moyen	oui	oui	Analyse étude et travaux nécessaires à la santé

Il n'existe pas de programmes nationaux pour améliorer la qualité et la quantité des laboratoires concernés. Une étude exhaustive devra être effectuée à ce niveau.

Il existe des programmes à la fois formels et informels pour la coopération entre les pays afin de partager les services de laboratoires ou les résultats de test. Cependant, ces programmes sont insuffisants et ont besoin de renforcement au niveau régional et sous-régional.

Cette situation a été vérifiée lors du déversement des déchets toxiques en Côte d'Ivoire où le laboratoire du Ciapol n'avait pas les moyens matériels pour faire l'analyse des déchets. Plusieurs laboratoires étrangers ont fourni leur expertise à la matière.

❖ 9.2 Aperçu des systèmes d'information gouvernementaux et infrastructures informatiques

Les systèmes d'information gouvernementaux sont inexistantes en Côte d'Ivoire. L'absence d'un système national d'information, en général, et de gestion de produits chimiques en particulier est un frein à l'intégration des politiques environnementales, sociales et économiques.

Par ailleurs, les systèmes informatiques des différents ministères et autres institutions gouvernementales ne sont pas compatibles et n'ont pas la possibilité d'accéder aux systèmes (courrier électronique) de façon à communiquer avec les systèmes informatiques des autres pays.

Des moyens financiers et techniques doivent être dégagés à cet effet pour rendre nos infrastructures performantes.

Tableau 9.B Infrastructures informatiques

Systèmes informatiques base de données	Localisation	Equipement disponible	Utilisation
Centre Serveur	Agriculture	adéquat mais insuffisant	d'homologation
INS / Finances	Industrie/ Plan / Finances	adéquat mais insuffisant	Collecte et diffusion
SIIC /CIAPOL	Environnement	adéquat mais insuffisant	Collecte de l'information
LABORATOIRE/CIAPOL	Environnement	adéquat mais insuffisant	Collecte de l'information

9.3 Aperçu des programmes de formation technique et professionnelle

Il est établi que la gestion rationnelle et durable des produits chimiques et l'amélioration de la qualité de l'Environnement dépendent au premier chef du degré d'information et de formation de tous les acteurs politiques, juridiques, scientifiques mais et surtout de la capacité des ressources humaines chargées de l'éducation et de la vulgarisation de l'information chimique.

Le Gouvernement Ivoirien a créé une faculté des Sciences de l'Environnement à l'Université d'Abobo-Adjamé depuis ces dernières années.

9.4 Commentaires/Analyses

La remarque que l'on peut faire à propos des capacités techniques globales du pays par rapport à la gestion des produits chimiques est l'existence d'un nombre relativement important de Laboratoires en Côte d'Ivoire mais sous équipés. Cette situation joue sur leur rendement. Le manque de formation du personnel n'est pas à négliger dans ce domaine.

Un projet de décret est en voie d'adoption en Conseil des Ministres pour l'intégration des étudiants issus des unités de formation en matière d'environnement dans la Fonction Publique.

Le renforcement des capacités des Laboratoires se justifie présentement en vue d'un contrôle efficace des produits chimiques ou déchets importés /exportés avant leur entrée ou leur sortie du territoire national.

Les produits chimiques les plus divers (allant des produits pétroliers en passant par les pesticides, engrais, aux réactifs et substances médicamenteuses douteuses dont les étiquettes de l'emballage ne reflètent guère le contenu) sont frauduleusement importés et impunément vendus à nos frontières parce que les douaniers ne sont pas informés, formés pour identifier les produits chimiques dangereux dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Le système général harmonisé des classifications et d'étiquetage des produits chimiques et de leurs emballages des Nations Unies adopté en 2002 est un instrument de contrôle efficace pouvant être utilisé par la Côte d'ivoire pour mettre en place un système national de communication des risques et des dangers en matière de gestion des produits chimiques.

Une décentralisation de ces laboratoires dans leurs domaines de compétences matérielles doit être étudiée pour ensuite être financée parce que la plupart de ces Laboratoires sont localisés à Abidjan. Leur accréditation doit être poursuivie afin de les rendre crédibles et compétitifs.

Chapitre 10 : IMPLICATIONS INTERNATIONALES

Les implications internationales jouent un rôle important dans la formation du droit national et dictent dans une certaine mesure, les orientations et le contenu de l'action nationale. En effet, aux termes de l'article 56 de la constitution Ivoirienne, les traités régulièrement ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à la loi. En outre, en l'absence de textes nationaux sur une matière donnée, on a recours aux dispositions des conventions internationales.

Depuis son accession à l'indépendance politique, la Côte d'Ivoire ne s'est jamais mise en marge de la coopération internationale, des engagements vis-à-vis des organisations, organes et accords internationaux particulièrement en matière de gestion des produits chimiques.

C'est pourquoi, elle a déjà ratifié plus d'une quarantaine de textes internationaux dont quelques uns touchent la gestion des produits chimiques.

❖ 10.1 Coopération et engagement vis à vis des organisations, organes et accords

Les tableaux ci-dessous clarifient la participation de la Côte d'Ivoire dans les activités et accords internationaux et permettent de faire en sorte que toutes les parties concernées puissent savoir qui a la responsabilité des contacts avec les organisations internationales appropriées.

Tableau 10.A Participation dans les organisations, programmes et organes internationaux

Organisations/organes/activités internationaux	Centre de liaison	autres ministères et Agences impliqués	Action nationale se rapportant au sujet
Forum intergouvernemental sur la sécurité (FISC)	DE (le coordinateur du profil)	Transport Agriculture Santé Emploi	Elaboration de profil national et suivi des recommandations
PNUE correspondant national du RISCPT	DE (Directeur)	Industrie	~
CAP/IE programmes de productions moins polluantes	DE (Directeur) Energie DE/ (Directeur)	Industrie/ Commerce	
OMS	Santé (Directeur LSP)	Environnement	Financement et assistance conseil
FAO	Agriculture (D.P.V)	Douanes, Environnement	Financement et assistance conseil
ONUDI	Industrie (Directeur DDI)	Environnement	Financement et assistance conseil
BIT	Emploi (DMT)	Environnement	assistance conseil
Banque mondiale	Finances	Industrie Commerce	Financement et assistance conseil
BAD	Finances	- Emploi Agriculture	Financement assistance conseil

Organisations/organes/activités internationaux	Centre de liaison	autres ministères et Agences impliqués	Action nationale se rapportant au sujet
CEDEAO	Finances	Tous les ministères concernés	Financement et assistance conseil
PNUE	Environnement	Tous les ministères	Elaboration et suivi de la politique nationale en matière de gestion des projets sur les produits chimiques
Centre régional de formation et de transfert de Technologies des pays francophones d'Afrique	Environnement	Tous les ministères concernés	Formation et transfert de technologies.

Tableau 10. B : Participation dans les accords/procédures internationaux en rapport avec la gestion des produits chimiques

Accords internationaux	Agence responsable principale	Activités nationales adaptées à la mise en oeuvre
Convention de Londres	-	
Accords internationaux	Accord Européen de transport de marchandises dangereuses pour la Santé	Texte juridique national en vigueur
Code de conduite de la FAO (procédure volontaire)	Agriculture	Homologation des pesticides etc....
Accord/GATT/OMS	Commerce	Interdiction d'importation de certains produits commerciaux
Convention sur les armes chimiques	Défense	Mise en place d'une structure de suivi
Convention 170 du BIT	Emploi	Elaboration de textes juridiques nationaux
Directives de Londres du PNUE (procédure volontaire)	Environnement	
Protocole de Montréal	Environnement	Formation des techniciens du froid/projet d'investissement
Convention de Bâle	Environnement	Déchet dangereux / Participation aux activités du centre régionale de formation
Action 2 1 - commission du développement durable	Environnement	Profil national de gestion des produits chimiques
Accords régionaux Sous/régionaux	OCLV	
Recommandation des Nation/ Unies pour le transport des marchandises dangereuses	Transport/ Environnement	Elaboration de textes juridiques nationaux
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	Environnement	Elaboration du plan national de gestion des polluants organiques persistants.
Convention de Rotterdam sur la procédure de consultation préalable en connaissance de cause relative à certains pesticides et produits chimiques qui font l'objet d'un commerce international	Environnement / Agriculture	Autorisation / interdiction de pesticide et de produits à l'importation
L'approche stratégique sur la gestion internationale des produits chimiques	SAICM	Actualisation du Profil National Evaluation SAICM Identification des priorités
Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique	Environnement	Définition des grandes politiques mondiales en matière de gestion des produits chimiques

Tableau 10. C : Participation en tant que destinataire dans les projets d'assistance technique

Nom du projet	Agence donatrice internationale/ Bilatérale impliquée	Correspondant national	Activités pertinentes
Projet Golfe de	FEM	D.G. E	
Sécurité d'emploi des pesticides homologation	CEE, Coop.Fran.	Direction de la protection des Végétaux	information, éducation en matière d'emploi harmonisation des homologations^
Projet contre les cochenilles des arbres fruitiers		Direction de la protection des Végétaux	Réduction de l'utilisation de pesticide sur les fruits
Projet gaz à effet de serre	PNUD/FEM	Direction Générale de l'Environnement	sensibilisation, information, plan d'assurance qualité.
Projet ozone	PNUE	Direction Générale de l'Environnement	sensibilisation et information sur l'industrie formation des douaniers et des frigoristes
Projet golfe de	FEM	D. G .E	Réduction
Le programme national Ivoirien de gestion de l'Environnement et	PNUD	Direction de l'Environnement	Renforcement des capacités
Lutte contre les plantes aquatiques envahissant les plans d'eau de la Côte d'Ivoire pour améliorer/ restaurer la	FEM/Côte d'Ivoire	Direction de l'Environnement	Améliorer et restaurer la Biodiversité
Intégration des conditions de l'Environnement dans la planification et la politique agricole par la mise en place d'un système d'information du	PNUD/Côte d'Ivoire	Minagra	Système d'information du secteur agricole du territoire ivoirien
Projet Sécurité et Emploi des pesticides agricoles	FED	Minagra (DPV)	Amélioration de l'utilisation des pesticides des filières phytosanitaires
Projet régional sur le PCB	Environnement	Environnement	Elaboration d'une réglementation sur les PCB et des équipements en contenant, sensibilisation ...



❖ 10.2 : Participation en tant que destinataire dans les projets d'assistance technique

En Côte d'Ivoire, la prise de conscience des enjeux Environnementaux est une réalité incontournable. En effet, de nombreux projets bien ciblés ont été mis en chantier. Il s'agit, entre autres, de :

*Projet ozone dont l'objectif principal est de réduire la consommation des SAO par la mise en place de projets d'investissement :

Sa durée est de 3 ans. Un secrétariat National de l'ozone a été créé par arrêté et comprend les différentes structures Gouvernementales (industrie, commerce, douanes, environnement etc...) non gouvernementales et privées.

L'expérience qui résulte de cette structure de coordination est bonne et peut servir d'exemple au niveau de la coordination de la gestion des produits chimiques. Cette expérience explique également la baisse de la consommation des SAO en Côte d'Ivoire.

*Projet sur les Polluants organiques persistants :

Durée deux ans

Le projet a pour but d'élaborer le plan national de gestion des polluants organiques persistants aux fins d'application de la convention de Stockholm sur lesdits polluants. Le plan a été soumis au Secrétariat de la Convention de Stockholm le 24 mai 2006 pour financement.

*Projet sur le changement climatique :

Le projet a pour but de faire et suivre la communication nationale de la Côte d'Ivoire par rapport aux émissions de gaz à effet de serre.

*Projet inventaire de gaz à effet de serre :

le projet a pour but de :

- créer un cadre institutionnel durable
- décrire un système d'inventaire national de gaz à effet de serre.

❖ 10.3 Commentaires/Analyses

Il n'existe pas encore une coordination nationale appropriée dans la gestion des produits chimiques.

Il existe des comités dans différents départements ministériels pour la gestion des projets relevant généralement du domaine de l'environnement.

Notre souci est de créer dans un meilleur délai une coordination nationale en matière de gestion des produits chimiques (Projet de décret de création soumis à l'approbation du conseil des Ministres).

Il y a un début d'intégration du travail des organisations internationales dans la politique environnementale de la Côte d'Ivoire notamment le projet sur les Polluants organiques persistants, le projet sur l'ozone, élaboration d'un profil national sur les produits chimiques, etc.

Les organisations internationales en matière d'environnement notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Programme des Nations pour l'Environnement (PNUE), l'UNITAR, assistent techniquement et financièrement la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre des politiques nationales et internationales dans le secteur de l'environnement.

CHAPITRE 11 : SENSIBILISATION/INFORMATION DES TRAVAILLEURS ET DU PUBLIC

L'éducation environnementale dans ces composantes de sensibilisation et d'information préoccupe, à priori, diverses structures gouvernementales, non gouvernementales et privées compétentes en gestion des produits chimiques.

Mais il convient ici de mentionner que malgré la diversité des domaines de l'Environnement faisant l'objet d'actions d'information et de sensibilisation en Côte d'Ivoire, l'éducation environnementale demeure insuffisante tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Au niveau des structures de l'Etat, la prise de conscience du rôle de l'éducation environnementale est encore timide. Ceci s'est traduit, jusqu'à un passé récent, par la quasi inexistence d'un volet sensibilisation et information dans les projets de développement.

En Côte d'Ivoire, chaque département ministériel, à latitude d'élaborer ou de proposer des textes juridiques, projets ou programmes relatifs à la gestion des produits chimiques. Les actions et programmes de sensibilisation et d'information, lorsqu'ils existent manquent de coordination et de cohérence.

Les actions menées auprès des populations même dans des domaines assez ciblés, se révèlent en définitive peu efficaces sur le terrain. Cette situation tient d'une part, au fait que les structures - relais de base sont très peu utilisées dans les modes de communication, et d'autre part par le manque cruel de moyens de l'administration.

Les populations elles-mêmes considèrent pour l'essentiel, que les problèmes environnementaux relèvent du domaine du public et sont peu enclines à s'impliquer réellement et résolument dans la gestion de l'Environnement en général et des produits chimiques en particulier.

L'apport des associations de consommateurs dans notre pays reste timide pour des raisons liées au manque d'information et de sensibilisation sur les risques et dangers liés à la gestion des produits chimiques.

L'action des mass média reste encore insuffisante, malgré l'existence de l'association des journalistes ivoiriens dans le domaine de l'environnement.

Il est donc urgent d'encourager les ONG ou de créer d'autres spécialisées en gestion des produits chimiques.

Un partenariat avec des ONG de pays développés devrait être entrepris et encouragé.

Les langues locales ne doivent pas être négligées sur les risques potentiels liés à la gestion des produits chimiques surtout que la grande partie de la population est analphabète et que la Côte d'Ivoire est un pays essentiellement agricole.

Chapitre 12. RESSOURCES DISPONIBLES ET NÉCESSAIRES À LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

❖ 12.1 Ressources disponibles et nécessaires dans les ministères/institutions gouvernementaux

Tableau 12.A Ressources disponibles dans les ministères/agences gouvernementaux

Ministère/agence concernés	nombre de personnel professionnel impliqué	Type d'expertise disponible	Ressources financières disponibles
Environnement	20	Juristes, chimistes...	Faible
Santé	100	Docteurs, laborantins...	idem
Agriculture	200	Agronomes,...	idem
Emploi	35	Médecins, Inspecteurs du	idem
Commerce/ Commerce externe.	30	Inspecteurs de commerce	idem
Industrie	40	Agents de l'industrie...	idem
Finance	0	0	idem
Transport	30	Affaires maritimes...	idem
Défense intérieure/Civile	6	Militaires /protection civiles...	idem
Justice	0	0	idem
Douanes	20	Enquêtes douanières	idem
Affaires étrangères	10	Diplomates	idem

❖ 12 .2 Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir les responsabilités en rapport avec la gestion des produits chimiques

Tableau 12-B Ressources nécessaires aux institutions gouvernementales pour remplir leurs tâches pour la gestion des produits chimiques

Ministère/agence concernés	Nombre/type de personnel professionnel nécessaire	Besoins en formation	besoins financiers
Environnement	30	élevés	élevés
Santé	15	élevés	élevés
Agriculture	25	élevés	élevés
Emploi	15		
Commerce/ commerce extérieur	12	élevés	élevés
Industrie	10	élevés	élevés
Finance	20	élevés	élevés
Transport	16	élevés	élevés
Défense intérieur Civil	50	élevés	élevés
Justice	50	élevés	élevés
Affaires Etrangères	10	élevés	élevés
Plan	10	élevés	élevés
Douanes	150	élevés	élevés

Les ressources disponibles sont largement insuffisantes. Il s'ensuit que les besoins sont très élevés au sein du gouvernement ivoirien : (voir les Tableaux 12-A et Tableau 12-B ci-dessus).

12.2 Le tableau 12.B expose l'ampleur des ressources nécessaires pour la gestion des produits chimiques (voir pages précédentes).

❖ 12.3 Commentaires/Analyses

En terme de capacités techniques à s'occuper de la gestion des produits chimiques, les structures en charge de la gestion des produits chimiques ont très peu de moyens pour exécuter leur travail. Par exemple, la Direction de la médecine du travail, principale structure au sein de ce ministère chargé de la santé des travailleurs, est démunie sur tous les plans.

Il y a donc d'énormes besoins en formation pour renforcer l'effectif et les capacités existantes. Les domaines concernés sont, entre autres, ceux de la toxicologie industrielle, la gestion des produits chimiques dangereux et des conventions et accords sur les produits chimiques.

Le déficit en ressources humaines qualifiées est très élevé.

La stratégie à adopter comprend la formation, l'équipement, le traitement et le pouvoir de coercition.

Il faudra donc former les personnels professionnels aux méthodes et techniques de gestion des produits chimiques.

Ensuite, il faudra mettre à leur disposition les moyens matériels et financiers nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

Ces personnels doivent bénéficier de toutes mesures initiatives notamment de primes.

Enfin l'on devra leur conférer un pouvoir coercitif pour rendre plus efficace la gestion rationnelle des produits chimiques en Côte d'Ivoire.

Chapitre 13 : Révision, Analyse et Suivi.

- Elaborer des textes relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques aux fins d'application des conventions et accords sur les produits chimiques ;
- Créer et dynamiser un centre national d'information chimique doté d'outils informatiques relié au réseau Internet ;
- Renforcer les capacités techniques et professionnelles des centres de recherches et laboratoires d'analyse existants ;
- Solliciter une assistance technique et financière auprès des Etats et Organisations Internationales pour la Formation des douaniers, des autorités portuaires, etc.
- Mettre en place un mécanisme national de coordination comprenant les ministères, le secteur privé et la société civile concernée par la gestion des produits chimiques.
- Introduire les meilleures pratiques environnementales et les meilleures technologies disponibles en vue d'une saine gestion des produits chimiques.
- Renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques notamment sur le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- Renforcer l'information, la sensibilisation et l'éducation des travailleurs et du public en matière de gestion des produits chimiques.

ANNEXE 1 : LISTE DES PRINCIPALES INDUSTRIES EN COTE D'IVOIRE

❖ A) LISTE DES UNITES INDUSTRIELLES DE BOIS

Code Usine	Raison Sociale	Localité	Cantonement des Eaux et Forêts	Direction Régionale des Eaux et Forêts
000	GEDEON	DABOU	ABIDJAN	ABIDJAN
001	TBA	AGBOVILLE	AGBOVILLE	ABIDJAN
002	SPN	DIMBOKRO	DIMBOKRO	YAMOOUSSOUKRO
003	NSBF	ARRAH (KOTOBI)	ABENGOUROU	ABENGOUROU
004	SOFI	AKOUBE	ADZOPE	ABIDJAN
005	CARDONA	AKOUBE	ADZOPE	ABIDJAN
007	CSB	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
009	CIB	GAGNOA	GAGNOA	DALOA
010	SNAIB	GAGNOA	GAGNOA	DALOA
011	BTA	ZAGNE	GAGNOA	DALOA
012	SN GIB	BINGERVILLE	ABIDJAN	ABIDJAN
013	CODEXE-CI	ABIDJAN (KOUMASSI)	ABIDJAN	ABIDJAN
014	SNP DIVO	DIVO	DIVO	ABIDJAN
015	SEDCI/SNTRA	ABENGOUROU	ABENGOUROU	ABENGOUROU
017	APLI-CI	ABIDJAN (YOPOUGON)	ABIDJAN	ABIDJAN
019	TRABEX	LAKOTA	LAKOTA	ABIDJAN
020	LBDI	LAKOTA	LAKOTA	ABIDJAN
022	IDES	N'DOUCI	TIASSALE	ABIDJAN
023	SCAF	GRAND-BASSAM	ABIDJAN	ABIDJAN
024	NSD DUEKOUE	DUEKOUE	DUEKOUE	MAN
025	LIMBA	TIASSALE	ABIDJAN	ABIDJAN
026	NSA INBOICI	ADZOPE	ADZOPE	ABIDJAN
027	NSD DANANE	DANANE		
029	AFRICAN INDUSTRIES	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
031	SMI/SIF	GAGNOA	GAGNOA	DALOA
032	GSDI	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
033	SAD	AGNIBILEKRO		
034	ETS BARA	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
035	COVALMA	ISSIA	ISSIA	DALOA
037	NSDA	AGNIBILEKRO	ABENGOUROU	
039	HOLZS IVOIRE	ABENGOUROU	ABENGOUROU	ABENGOUROU
040	SNG	GADOUAN	GAGNOA	DALOA
041	A.D.K.	TOUMODI	TOUMODI	YAMOOUSSOUKRO
042	STBO	DALOA	DALOA	DALOA
043	SNTRA/SC ANYAMA	ANYAMA	ABIDJAN	ABIDJAN
044	TBT	GUIBEROUA	GAGNOA	DALOA
045	GCCI	ABIDJAN (YOPOUGON)	ABIDJAN	ABIDJAN

046	SIT GUIGLO	GUIGLO	GUIGLO	DALOA
047	NSI	ABENGOUROU		
048	SIP CATALA	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
049	TRANCHIVOIRE	ABIDJAN	ABIDJAN	ABIDJAN
050	WOO-IVOIRE	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
051	SIDINE	ABIDJAN (ZONE AC)	ABIDJAN	ABIDJAN
053	NEFBA	SOUBRE	SOUBRE	SAN-PEDRO
054	SEPF	ABIDJAN (YOPOUGON)	ABIDJAN	SAN-PEDRO
056	SIFPA	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
057	SCIERIE DE TANKESSE	TANKESSE	TANDA	BONDOUKOU
058	SIT DUEKOUE	DUEKOUE	DUEKOUE	MAN
059	SIFCI	VAVOUA	VAVOUA	DALOA
061	SDMB	M'BRATHE	ABIDJAN	ABIDJAN
063	SMCI MAN	MAN	MAN	MAN
063	SMCI SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
065	IVOSEP	DIMBKRO	DIMBOKRO	YAMOOUSSOUKRO
070	SOLIMAC	ABIDJAN (YOPOUGON)	ABIDJAN	ABIDJAN
072	EIB	YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO	YAMOOUSSOUKRO
073	FIBOIS	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
074	SITBAI	AGNIBILEKRO	ABENGOUROU	ABENGOUROU
075	ANCOBUS	ABIDJAN	ABIDJAN	ABIDJAN
076	SOGICI	ABIDJAN	ABIDJAN	ABIDJAN
077	SC DE BONDOUKOU	BONGOUKOU	BONDOUKOU	BONDOUKOU
079	SC LA DIGUE	ABIDJAN	ABIDJAN	ABIDJAN
080	SMF	OUME	OUME	MAN
083	IGD	YABAYO (SOUBRE)	SOUBRE	SAN-PEDRO
084	LBSP	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
086	COLBICO	DALOA	DALOA	DALOA
087	SBI	ABIDJAN (KOU MASSI)	ABIDJAN	ABIDJAN
088	INPROBOIS	ADZOPE	ADZOPE	ABIDJAN
089	ITS ABIDJAN	ABIDJAN	ABIDJAN	ABIDJAN
090	GIBT	DALOA	DALOA	DALOA
092	SMCI ABIDJAN	ABIDJAN (YOPOUGON)	ABIDJAN	ABIDJAN
093	SEAB	DALOA	DALOA	DALOA
094	TROPICAL BOIS	ADZOPE	ADZOPE	ABIDJAN
096	SCIERIE ANTILOPE	DALOA	DALOA	DALOA
097	FIP	ADZOPE	ADZOPE	ABIDJAN
098	SOFAMO	BINGERVILLE	ABIDJAN	ABIDJAN
100	SCIERIE DE BEKI	ABENGOUROU	ABENGOUROU	ABENGOUROU
101	FEXIM-CI	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
104	OBB	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
105	TIB	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
106	UNIWOOD	ABIDJAN(YOPOUGON)	ABIDJAN	ABIDJAN

107	ESDI	DIVO	DIVO	ABIDJAN
108	SISTB	DIVO	DIVO	ABIDJAN
109	SIBD	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
110	STBS	SAN-PEDRO	SANS-PEDRO	SANS-PEDRO
112	ITB	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
113	IFEX-CI	BOUAKE	BOUAKE	BOUAKE
115	KRAFT INDUSTRIES	ABIDJAN (YOPOUGON)	ABIDJAN	ABIDJAN
116	PGI CVM/MAN	MAN	MAN	MAN
117	IDEC	DIVO	DIVO	ABIDJAN
119	RETCO INDUSTRIES	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO
120	S2IB	BOUAFLE	BOUAFLE	DALOA
123	ETS CSI	ABIDJAN (Z I KOU MASSI)	ABIDJAN	ABIDJAN
125	SC SABBAH	AGBOVILLE	AGBOVILLE	ABIDJAN
126	SIVALLUME	ABIDJAN (ZI YOP)	ABIDJAN	ABIDJAN
130	IFD	DUEKOUÉ	DURKOUÉ	MAN
		TOTAL	95	

B) Secteur Agro-industrie

BLOHORN	REAL SACO SAPH
CHOCODI	SAPROCSY
CIAP	SAT
CDCI	SICOB
COCI	SICOR
COSMIVOIRE	SODESUCRE
FACI	SOGB
MACADI	SOTHEV
NESTLE	TRITURAF
OTA	UNICAO
PALMINDUSTRIE	
PECHAZUR	
PECHE et FROID	
PHARMALCOL	

C) Industrie Textile

- ❖ **CIDT**
- ❖ **COTI VO**
- ❖ **SAB**
- ❖ **SIFTEX**
- ❖ **GONFREVILLE**
- ❖ **TEXICODI**
- ❖ **UNWAX**

D) Industries Chimiques

CIPHARM
COLGATE- PALMOLIVE
EVEREADY
GREY de kouroun
HOECHST IVOIRE
HYDROCHEM
I P L
J A L- AFRIQUE
PARFUMERIE-GANDOUR

SODOFOSS
SAEC
SAPROCSY
S CCI
SEWARD (A J)
SICOBEL
SIVOA
SIVOP
SOCKIM CIBA
SOFACO
STEPC

E) Industries phytosanitaires

AF-CHEM
AG-CHEM TRADING
ALL-AFRIQUE DE L'OUEST
BAYER CROPSCIENCE
CALLIVOIRE
STEPC
SYNGENTA

CEF-CO
DINCOMCI SARL
ELF CÔTE D'IVOIRE
Ets AKA Frères
EXECO CI
FMC

YARA WERT AFRICA	MITSUN & CO,LTD
AFRIC ELYTE	PETRODJI
AGROKOM	PHEAVY
AMIANE	SADOFLOSS
SAGID	SIDECOM
SINGECI	SIEM
SODIREP	SPMI
SUMITOM	TOMEN CORPORATION
TOTAL INSECTICIDE	TROPICAL DISTTIBUTION

F) Industries Plastiques et Dérivés

M I P A
SIATAD
SOTICI
PECI
PLYPLAST
I I P C
MHS
AFRIBACHE
COFIPECHE
NOVAPLAST
CEANIC INDUSTRIE
SIICOMBER

G) Energies et Mines

APACHE

- ❖ **CIE**
- ❖ **CIPREL**
- ❖ **SIR**
- ❖ **SODECI**

MINES D'ITY



Construction et Maintenance

ABB
AFRIC REFRIGERATION
CARENA
SOCIMAT
NEW LINE
CATRAM
IVOIRE INGENIERE
PROGALVA
SAMELA
SICM
SISAG
TDCI
THEMIS
STA
STCA

Mécanique et Montage

IVOIRAL
MAC
METAL IVOIRE
MFCI
MIAM
NELCI
PLASTICABLE
S 21
SICABLE
SIVOCLIM
SOGEC IVOIRE
SOTACI

❖ SOTRAL IVOIRE

❖ ANNEXE 2 : REFERENCES

❖ - Profil de l'Environnement de la Côte d'Ivoire 2004, Union Européenne

❖ - L'Etat de l'Environnement en Côte d'Ivoire

- Plan National de l'Environnement de Côte d'Ivoire (PNAE) Tom 1 et Tom 2
- L'Energie en Afrique IEPE / END A
- Institut National des Statistiques
- Le Programme de pays Côte d'Ivoire en vue de l'application du Protocole de MONTREAL
- Séminaire National sur l'environnement et le développement en Côte d'Ivoire,
- Fédération Nationale des industries de Côte d'Ivoire
- Le Laboratoire de la Santé Publique de Côte d'Ivoire
- Le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA)
- Le code de l'environnement de Côte d'Ivoire,
- « Les pesticides » de FRANCOIS Veillenette,
- le profil national de gestion des produits chimiques,
- Analyse socio-économique de la filière des pesticides en Côte d'Ivoire,
- Le Plan national de gestion des polluants organiques persistants,
- Le texte de l'approche stratégiques de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).
- Informations sur les produits agro-pharmaceutiques (en Côte d'Ivoire), Mme Nanan Boudjou